

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**UNITÉ
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2083 - 4 juillet 2008 - prix : 1 € - DOM 1,50 €

***Prix qui flambent,
Bourses qui flanchent***

**La démen-
ce
de l'économie
capitaliste**

Sécurité sociale

**Exonérations pour les patrons,
déremboursements pour les assurés !**



Sommaire

Leur société

- p. 4 ■ Réforme de l'audiovisuel public
■ Nomination des directeurs : le fait du prince
■ Aide alimentaire aux démunis, augmentation de 3,33 euros
- p. 5 ■ Sarkozy à France 3 : non à l'Europe sociale !
■ La cour s'amuse
■ Crime de lèse-président
- p. 6 ■ Hausses des prix de juillet
■ Pouvoir d'achat : les mesures Sarkozy font plouf
■ Électricité nucléaire au prix du pétrole
■ Gaz naturel : augmentera ou pas ?
- p. 7 ■ Carcassonne : armée = danger !
■ Le gouvernement doit régulariser les sans-papiers
■ Clermont-Ferrand : la chasse aux sans-papiers
- p. 11 ■ La Réunion : loi programme Outre-mer, pour les patrons
■ Chasse aux privilèges patronaux : du bruit pour rien
■ Malus automobile : comme au temps de la vignette
- p. 12 ■ Bouclier fiscal pour les privilégiés
■ Goutte-d'Or (Paris 18^e) : intimidation contre un instituteur
■ Marseille : non au poison raciste !

Dans le monde

- p. 8-9 ■ Zimbabwe : manœuvres impérialistes et rivalités politiques
■ Chine : les victimes ne se laissent pas faire
■ Après la répression à Sidi Ifni (Maroc)
■ La torture en Tunisie
■ Arrestations dans le bassin de Gafsa

Il y a 60 ans

- p. 10 ■ Le blocus de Berlin

Dans les entreprises

- p. 13 ■ Renault Le Mans : réintégration des licenciés !
■ Toyota Dijon : grèves et débrayages
■ Éboueurs parisiens : non à la privatisation !
- p. 14 ■ L'ascension de CMA-CGM
■ Hommes politiques et armateurs
■ Inégalité pour les marins
- p. 15 ■ Succès à l'hôpital de Carhaix (Finistère)
■ Hôpital Saint-Antoine : en panne
■ France Télécom Rennes : non aux suppressions de postes !

Lutte Ouvrière

- p. 16 ■ Les étapes d'été des militants

Assurance-maladie

Un recul du gouvernement... avant de nouvelles attaques ?

Devant les protestations qu'il a soulevées, le projet annoncé le 24 juin de ne plus rembourser à 100 % les médicaments à vignette bleue aux malades en affection de longue durée (ALD) a été abandonné. Tant mieux ! Ce n'est peut-être que partie remise et, quoi qu'il en soit, les attaques gouvernementales contre la santé restent d'actualité.

L'objectif du gouvernement est que les comptes de la Caisse d'assurance-maladie soient en équilibre en 2011. Or, pour 2008, le déficit est estimé à 4 milliards d'euros. Selon la logique gouvernementale, d'ici 2011 la Sécurité sociale devra donc rembourser 4 milliards d'euros de moins aux malades. Ce qui pourrait signifier que les malades dépenseront 4 milliards d'euros de moins, et tant pis pour leur santé !

C'est en vertu de cette logique qu'il avait été prévu de ne plus rembourser à 100 % – mais seulement à 35 % – les médicaments dits « de confort » aux malades en affection de longue durée. Les 65 % restants devaient être pris en charge par

les mutuelles, c'est-à-dire par les malades eux-mêmes, du moins ceux qui peuvent s'en payer une... Si pour l'instant cela ne se fera pas, les plans d'économies sont toujours à l'ordre du jour.

Dès 2009, l'objectif gouvernemental est de réaliser 3 milliards de dépenses en moins. Et des députés et autres « rapporteurs » d'avancer : « La meilleure solution consiste à mettre en place le bouclier sanitaire. » Ce système consisterait à ce que la Caisse d'assurance-maladie ne rembourse plus les dépenses de santé qu'au-delà d'un certain plafond annuel. En deçà de ce plafond, les dépenses seraient pour la poche de l'assuré, mais celui-ci n'en continuerait pas moins à verser, chaque mois, ses cotisations !

Il y a déjà le forfait de 1 euro par consultation et aussi les franchises médicales de 50 centimes pour chaque boîte de médicament et de 2 euros pour les transports en ambulance et les actes paramédicaux. Par adulte de plus de 16 ans, ce sont déjà 100 euros qui ne sont plus remboursés chaque année ; et



c'est sans compter le forfait hospitalier et les dépassements d'honoraires.

Pendant ce temps-là, les mesures d'exonération de cotisations sociales offertes aux patrons, sous prétexte de créer des emplois dont on n'a pas vu l'ombre, ont creusé un trou de plus de 20 milliards d'euros dans les recettes de la Sécurité

sociale pour la seule année 2007.

Le message du gouvernement est clair. D'un côté, pour les classes populaires : la prise en charge des dépenses de santé par l'assurance-maladie c'est du passé ! De l'autre, pour les plus riches : la distribution de cadeaux continue !

Sophie GARGAN



LO AUDIO... ET VIDÉO !

Pour tous ceux qui ont du mal à lire, Audio-LO vous permet désormais d'écouter sur internet une version audio de nos parutions : *Lutte Ouvrière*, *Lutte de Classe* et brochures du Cercle Léon Trotsky.

Pour y accéder : www.lutte-ouvriere-audio.org

NOUVEAU :

les exposés des Cercles Léon Trotsky ou les récents passages d'Arlette Laguiller dans des émissions de radio et de télévision sur le site : www.audiovideo-lo.org

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie *Lutte Ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron – 6, rue Florian 93500 Pantin – Téléphone : 01 48 10 86 20 – SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 – Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. – Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 – 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. – Commission paritaire des publications n° 1009185576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. *Lutte Ouvrière* (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à *Lutte Ouvrière* doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de *Lutte Ouvrière* » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti *Lutte Ouvrière* conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 30 juin



Les Bourses flanchent, les prix flambent : un système dément !

Les Bourses s'affolent. Depuis la mi-mai, l'indice de la Bourse de Paris, le CAC 40, a perdu 14 %. Celui de la Bourse de New-York, le Dow Jones, 10 %. Parallèlement à cela, le prix du pétrole poursuit son ascension, ceux des matières premières aussi et, alors

que les salaires stagnent, c'est la valse des étiquettes dans les magasins.

Tout cela est lié. La grande bourgeoisie a accumulé sur le dos de la population laborieuse des quantités considérables de capitaux, en faisant produire plus par moins de travailleurs, en supprimant des emplois, en licenciant, en augmentant les charges de travail, en profitant du chômage qu'elle alimentait ainsi pour imposer de bas salaires. Mais le problème des possédants, c'est de savoir à quoi utiliser tous ces capitaux. Leurs dépenses personnelles en produits de luxe, en villas somptueuses, en yachts de la taille d'un paquebot, en jets privés, en tableaux de maîtres, ne représentent qu'une goutte d'eau dans cet océan de richesses. Les capitaux qu'ils engrangent, ils veulent leur trouver de nouveaux placements, qui rapportent beaucoup et vite. Ils sont d'autant moins portés à les placer dans la production que, du fait des bas salaires, de la flambée des prix des produits de première nécessité, le marché solvable se rétrécit. L'immobilier, qui pendant des années a permis aux banques, aux promoteurs et aux marchands de béton de faire de fructueux bénéfices, donne des signes de faiblesse. Alors, ces gens-là spéculent sur le pétrole, spéculent sur les matières premières, comme ils avaient spéculé il y a quelques années sur les « nouvelles technologies ». Tant que les prix montent, il y a des bénéfices à faire à court terme. La hausse entraîne la hausse... jusqu'au jour où la bulle explose. Mais pour le moment, ça monte, et ils se moquent éperdument des conséquences sociales et humaines que cela peut avoir.

Le prix du pétrole s'envole, dans des proportions qui n'ont rien à voir avec la consommation des pays dits « émergents », parce que des grandes sociétés parient que les cours vont continuer à grimper. Outre

les conséquences que cela a pour tous ceux qui se chauffent au gaz ou au fioul, sur la hausse de tous les prix, sur l'activité des marins pêcheurs, des transporteurs routiers, des paysans, cela peut finir par entraîner toute l'économie dans une crise générale. Mais cela ne change rien aux décisions de ceux qui sont responsables de cette situation et qui ne voient pas plus loin que leur compte en banque.

Dans un monde où un milliard d'individus souffraient déjà de sous-alimentation, les possesseurs de capitaux spéculent sur le maïs, sur toutes les céréales susceptibles d'être utilisées pour produire des agro-carburants. Le renchérissement de produits alimentaires de base peut engendrer des famines, condamner à mort des dizaines de millions d'êtres humains, femmes, hommes et enfants. Mais ce n'est pas leur problème.

C'est cela le système capitaliste, « l'économie de marché », dont Sarkozy et Fillon sont les zélés défenseurs au gouvernement, et dont les dirigeants du Parti Socialiste, dans l'opposition, affirment que c'est le seul système économique possible. L'économie « libérale » dont ils se réclament, c'est la liberté d'exploiter, de licencier, de fermer une usine – même si sa production est utile socialement – parce qu'elle ne rapporte plus assez. C'est la liberté de ruiner ainsi des villes, voire des régions entières. La constitution, les lois, garantissent ces droits aux possesseurs de capitaux, l'État est là pour les faire appliquer, et les politiciens professionnels sont à leur service. Et la conséquence de tout cela c'est que, dans un monde où la science et la technique ne cessent de progresser, la misère se développe, même dans les pays les plus riches.

Tôt ou tard, et le plus tôt sera le mieux, il faudra bien que, dans l'intérêt de toute l'humanité, le monde du travail jette à bas ce système dément et le remplace par un système économique dont le but sera de satisfaire les besoins de tous les hommes, et non d'enrichir une minorité de profiteurs.

Arlette LAGUILLER

• Chômage

Chasse aux chômeurs, mains libres pour les licenciés

Le Sénat a adopté, mercredi 25 juin, le projet de loi sur les « droits et devoirs des demandeurs d'emploi », durcissant les sanctions contre les chômeurs et qui doit être définitivement adopté prochainement par le Parlement.

Cette loi précise d'une part que le chômeur a « l'obligation de rechercher un emploi » et qu'il se doit « de participer à l'élaboration d'un projet personnalisé d'accès à l'emploi ». Et d'autre part elle définit ce qu'elle appelle une « offre raisonnable d'emploi ».

Est donc estimée « raisonnable » une offre d'emploi correspondant à un salaire égal à 85 % du salaire antérieur, pour une personne au chômage depuis huit mois. Au bout d'un an, les chômeurs seront contraints d'accepter tout emploi rémunéré « à hauteur

du revenu de remplacement » versé par les Assedic, ou par l'État s'ils sont en fin de droits.

À ce critère de rémunération s'ajoute celui de la proximité. Un demandeur d'emploi ne pourra ainsi refuser un emploi à moins de 30 kilomètres de son domicile (donc 60 kilomètres aller-retour) ou entraînant un temps de trajet allant jusqu'à une heure.

Mais l'essentiel réside dans

les sanctions. Désormais, pourront être radiés de la liste des demandeurs d'emploi : tous ceux qui ne justifieront pas « d'actes positifs et répétés » pour retrouver un emploi, ceux qui refuseront à deux reprises des « offres raisonnables d'emploi », mais aussi tous ceux qui refuseront de construire ou d'actualiser leur « projet personnel d'accès à l'emploi », ou encore ceux qui refuseront de se sou-

mettre à une visite médicale pour vérifier l'aptitude ou non à un travail.

Ce projet de loi est d'autant plus injuste qu'il ne fixe en revanche aucune obligation aux employeurs.

Ce gouvernement mène à marche forcée la mise en place de mesures pour sanctionner les chômeurs, sans que cela réduise le moins du monde le chômage.

David MARCIL

• Réforme de l'audiovisuel public

Bouygues, Bolloré et quelques autres en avant-scène

La réforme de la télévision publique, qui va se traduire entre autres choses par la remise en cause de la publicité commerciale sur France Télévisions, qui regroupe les chaînes publiques Fr2, Fr3, Fr4, Fr5 et RFO, se mettra en place rapidement, à la hussarde. Dès le 1^{er} janvier 2009, la publicité disparaîtra des écrans de ces chaînes après 20 heures. Et au 1^{er} janvier 2012, elle devrait s'effacer totalement, en même temps que les revenus qui vont avec.

Pas grand monde parmi les téléspectateurs ne regrettera ces périodes de publicité interminables entre deux émissions ; ni n'aspire à ces coupures d'une émission ou d'un film par des séquences de publicité pour vanter les mérites d'un nettoyant ménager, d'une boisson « revitalisante », ou les qualités d'une voiture plus performante que ses concurrentes, comme cela existe déjà sur TF1 et d'autres chaînes privées, et qui seront plus nombreuses sur le réseau privé.

En attendant, c'est Sarkozy qui soigne outrageusement sa propre pub en prétendant que cette réforme vise à améliorer la qualité du service public audiovisuel et le service rendu aux téléspectateurs. C'est notoirement faux. Preuve en est qu'il a pris sa décision à la suite de la publication d'un Livre blanc

rédigé par TF1 qui, se plaignant de la baisse de ses recettes publicitaires, proposait de... supprimer la publicité... sur les chaînes publiques. Coïncidence ?

Les effets de cette mesure vont donc se traduire et se traduisent déjà par une augmentation des revenus de TF1. On connaît donc un téléspectateur qui doit être satisfait de cette réforme : c'est Martin Bouygues qui, entre autres investissements dans le béton et dans le bétonnage, est le propriétaire de cette chaîne.

Mais les millions qui vont enrichir Bouygues et d'autres vont du même coup manquer au service public. Les salariés s'inquiètent à juste titre de leur avenir, et de l'avenir des chaînes publiques. Et la promesse faite par Sarkozy que l'État allait compenser le manque à gagner ne rassure personne. D'une part parce que les chiffres avancés pour cette compensation ne couvrent pas la perte de recettes, et d'autre part parce que l'État a la déplorable habitude de ne pas respecter des engagements de ce type, et de laisser derrière lui des ardoises.

Certains proposent de récupérer le manque à gagner du service public en augmentant la redevance audiovisuelle, une solution qui pénaliserait une fois encore les bas revenus, et qui reviendrait à avaliser le cadeau que Sarkozy accorde à Bouygues et à ses amis milliardaires de la « com ». Sarkozy se

dit défavorable à l'augmentation de la redevance... pour l'instant, et va instaurer une taxe de 0,9 % sur le chiffre d'affaires des fournisseurs d'accès internet et des opérateurs de téléphonie, façon de surtaxer en grande partie les mêmes.

Ainsi donc, dans cette affaire, les rôles sont distribués sans surprise. Dans celui des gagnants à coup sûr, en alternance ou ensemble en scène, Bouygues de TF1, Bolloré de la chaîne TNT Direct 8 et quelques autres. Dans celui des futurs sacrifiés, le service public



audiovisuel sans nul doute sera contraint de faire plus avec un budget moindre (il faudra bien par exemple meubler quelque trois heures de publicité quotidiennes que l'on supprimera sur chacune des chaînes), et les téléspectateurs floués à qui on ne livrera pas le spectacle

annoncé.

Et dans le rôle du grand mystificateur, le grandissime Sarkozy en chair et en os. Il fallait d'ailleurs s'y attendre, car Sarkozy en défenseur du service public, personne ne peut y croire.

Jean-Pierre VIAL

• Nomination des directeurs de chaînes

Le fait du prince, c'est banal

La décision de Sarkozy de s'octroyer le droit de désigner les directeurs des chaînes publiques de l'audiovisuel a provoqué un tollé. Les défenseurs du président répliquent que cette décision a au moins le mérite de rompre avec l'hypocrisie laissant croire que le Conseil supérieur de l'audiovisuel était un organisme indépendant des pouvoirs, et que c'était lui, et non la majorité en place, qui choisissait jusqu'alors les directeurs de chaîne.

Cette décision est effectivement sans ambiguïté. Tout comme lorsque Sarkozy s'affiche avec son ami Bolloré.

C'est moins hypocrite que lorsqu'il se présente devant les travailleurs de Mittal à Grandrange, ou lorsqu'il vient haranguer les pêcheurs du Guilvinec et quand il veut laisser croire qu'il serait aussi un ami des travailleurs.

Les défenseurs de Sarkozy ajoutent que le PS devrait se taire car il n'a rien fait en faveur du service public quand il était au pouvoir. C'est malheureusement vrai. Pire, c'est sous la présidence de Mitterrand, en avril 1987, que fut décidée la privatisation de la première chaîne de télévision, qui allait devenir TF1. Elle fut vendue à

Bouygues pour un prix soldé.

Sarkozy aurait-il décidé d'en finir durablement avec l'hypocrisie régnante ? Il lui faudrait alors dénoncer ses amis propriétaires de chaînes de télé et d'empires de presse.

Le verra-t-on, dans les jours prochains, mettre au pilori les Bouygues, les Lagardère, les Arnault, les Bolloré, les Amaury, les Dassault qui font partie du gratin du patronat et qui détiennent la majeure partie des moyens d'information du pays ?

« Faut pas rêver », comme on dirait sur Fr2 !

J.P. V

• Aide alimentaire aux plus démunis

Le gouvernement augmente sa contribution de 3,33 euros par personne

Le gouvernement vient de décider le doublement du Programme national d'aide alimentaire (le PNA). Il était de 10 millions d'euros, il va passer à 20 millions, soit 10 de plus. Cette aide concerne environ 3 millions de personnes. Il est facile de calculer que cela fera 3 euros et 33 centimes de plus par personne... soit 6 euros 66 en tout pour chacun pour l'ensemble de l'année. Quelle générosité !

Ce qui motive cet effort exceptionnel, ce sont les difficultés de plus en plus grandes des organisations caritatives pour se procurer de la nourriture, car elles sont touchées de plein fouet par la hausse des

produits alimentaires.

Parallèlement, le nombre des gens à secourir ne cesse d'augmenter. Les organisations qui délivrent cette aide – Restos du cœur, Secours populaire, Banque alimentaire, etc. – notent que les demandes d'aide sont de plus en plus nombreuses, en contradiction avec les déclarations satisfaites des autorités sur la diminution du chômage.

Mais il y a, en plus, une menace au niveau européen. Il existe un Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD) depuis 1987 (à la suite d'une demande pressante de Coluche !).

Ce programme a consisté

pendant longtemps à utiliser une partie des stocks d'aliments mis de côté par l'Union européenne, dans le cadre de sa politique de soutien des cours. Et cela malgré l'hostilité d'un certain nombre de gros agriculteurs et d'industriels de l'agroalimentaire qui n'appréciaient pas que l'on fasse cadeau de nourriture qu'on aurait peut-être pu vendre.

Seulement, au fil des années, la politique de limitation agricole a fini par porter ses fruits (ou plus exactement les fruits ont disparu). Il y a de moins en moins de produits alimentaires à stocker, et dans le cadre de la réforme de la PAC, la Politique agricole

commune, les aides alimentaires directes de l'Europe ont été arrêtées à la fin de l'année 2005. Devant les protestations, l'Union européenne a décidé de les remplacer par des contributions financières et cela jusqu'en 2009. Rien n'étant prévu au-delà.

Dans ce cadre, la France verse, en plus des 10 millions (et bientôt 20) du PNA, 50,9 millions pour la PEAD. En tout 60,9 millions. À comparer avec les aides au patronat qui se chiffrent en dizaines de milliards d'euros.

Les associations caritatives françaises insistent sur le fait que la France exerce maintenant la présidence de l'Union.

François Fillon, en même temps qu'il annonçait le doublement du PNA, s'est engagé à demander de « sauvegarder et développer » le Programme européen. On verra si cela sera suivi d'effet.

Il n'en demeure pas moins que dans le continent le plus riche du monde, en ce début de vingt et unième siècle, des dizaines de millions de personnes échappent à peine à la disette. Et que les aides versées par les États (car les autres ne sont pas plus généreux que la France) sont de montants dérisoires.

André VICTOR

• Sarkozy à France 3

Pour l'Europe sociale, il dit non !

Lundi 30 juillet, Sarkozy était l'invité de la chaîne France 3 pour une « édition spéciale » du journal de 19 heures. Il s'agissait de marquer ainsi le début des six mois de présidence française de l'Union européenne.

Lui qui avait rêvé que cette présidence lui permettrait de redorer son blason se retrouve avec une Europe à nouveau en panne du fait du « non » des Irlandais. Un seul refus suffit à rendre caduc le traité de Lisbonne qui doit être ratifié, pour entrer en vigueur, par les 27 États-membres de l'Union européenne. Et pour ne rien arranger, le président polonais parle ne pas résigner un traité désormais caduc, réduisant ainsi à néant les tractations laborieuses qui avaient débouché sur celui-ci.

Sarkozy s'était présenté avec sa modestie coutumière comme le « sauveur de l'Europe ». Il ne lui restait plus qu'à admettre, en paroles, qu'« il faut changer profondément notre façon de faire l'Europe ». C'est que « ça ne va pas du tout, l'Europe inquiète et, peu à peu, nos concitoyens se demandent si finalement l'échelon national n'est pas mieux à

même de les protéger que l'échelon européen ». C'est donc « qu'il y a eu une erreur dans la façon de construire l'Europe ».

Sarkozy ira donc en Irlande « pour tenter de comprendre ». Envisage-t-il de « faire revoter » les Irlandais récalcitrants ? « Je ne dirai pas comme ça, répond-il, nous donnerions l'impression de forcer la main. » Il ne le dira pas, mais ce n'est pas l'envie qui manque puisque, précise-t-il, sans nouveau traité, l'élargissement de l'Europe restera en panne ; ce qui revient à rejeter la responsabilité de la situation actuelle sur les électeurs qui ne votent pas comme les dirigeants européens souhaiteraient qu'ils votent. On a vu ici comment les parlementaires français ont pu voter le nouveau traité, piétinant du même coup l'opinion, inverse, exprimée par les électeurs lors du référendum sur le traité constitutionnel.

Sarkozy voudrait bien pouvoir mettre à son actif quelques mesures européennes qui seraient bien vues de l'opinion. Il a repris à son compte l'ancienne promesse de Chirac d'une TVA réduite à 5,5 % pour la restauration, qu'il voudrait étendre aux voitures ou aux maisons propres, aux CD et aux DVD. Or, jusqu'à présent, ses



prédécesseurs se sont heurtés au refus de leurs partenaires européens, qui n'ont pas l'intention de baisser leurs propres taux de TVA. Et comme pour les décisions fiscales il faut l'unanimité, les chances d'aboutir à cette fiscalité réduite sont quasi nulles. Il en est de même d'une fiscalité réduite sur les carburants.

Le « président du pouvoir d'achat » fera-t-il du social une priorité de sa présidence européenne ? Il a répondu tout de go que cela restait une prérogative nationale. Seul le sort des grands groupes industriels et des banquiers reste la priorité de l'Union européenne. Quant au

« social », on sait comment les différents États nationaux s'en occupent. Sarkozy et son gouvernement n'ont pas attendu la présidence de l'Europe pour mettre tout en œuvre afin de ramener en arrière les conditions d'existence des classes populaires de ce pays. Et, sur ce point, les différents gouvernements européens n'ont même pas besoin de se mettre d'accord.

Enfin, et malheureusement, c'est peut-être sur les mesures contre l'immigration qu'il trouvera un consensus. Sarkozy entend proposer un durcissement supplémentaire de l'arsenal

juridique européen. Dans l'Europe de Schengen, il suffit qu'un État dise oui à la présence d'un immigré pour qu'il soit acceptable dans tous les pays, et Sarkozy veut donc amener ses partenaires à cadenasser encore plus la forteresse Europe.

Il y a suffisamment de réactionnaires, d'un bout à l'autre du continent, qui veulent faire de l'immigration le bouc émissaire de toutes les difficultés, pour que sur ce point le président de l'Union européenne pour six mois arrive à remporter des succès au petit pied... et donc à sa mesure.

Jacques FONTENOY

La cour s'amuse

La France vient de prendre la présidence de l'Union européenne pour les six derniers mois de l'année 2008 et Sarkozy entend en faire un événement de taille : les bus de la RATP circuleront drapeaux français et européen au vent, la Tour Eiffel sera illuminée en bleu toutes les nuits, brillant du feu des étoiles du drapeau européen et tous les soirs un audio-visuel sera projeté en boucle sur les colonnes du palais-Bourbon.

Pour que cette présidence « marque », Sarkozy a fait voter à l'automne dernier un budget de 190 millions d'euros, ce qui représente donc près d'un million d'euros par jour d'ici décembre 2008. À titre de comparaison, Chirac n'avait dépensé que – si on peut dire – 56,9 millions d'euros en 2000, trois fois moins, et Mitterrand 14,1 millions d'euros en 1995, près de treize fois moins.

Mais cela n'empêche pas le secrétaire d'État aux Affaires européennes de justifier ces dépenses par l'élargissement de l'Union européenne à 27 membres, alors qu'ils n'étaient

que 15 en 1995 et en 2000. De plus, il y aurait des activités obligatoires à financer, comme les réunions du Conseil européen ou du Conseil des ministres, les séminaires avec la Commission et le Parlement européens, les réunions ministérielles préparatoires, etc. Et il n'y aurait en fait que 82 millions pour les manifestations décidées par Sarkozy (sommet de l'Union de la Méditerranée, soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, etc.) et 19 millions pour les opérations de communication. À croire que la présidence française serait presque « économe » !

Dans six mois, on aura oublié que la France a été présidente de l'Union européenne, un poste sans grand pouvoir dont habituellement tout le monde ignore quel pays l'occupe. Mais Sarkozy, il nous l'a déjà montré, aime tout ce qui brille et, même d'une présidence potiche, il faut faire un événement. Et pour trouver les millions qu'il faut, les caisses de l'État ne sont plus vides !

Cédric DUVAL

Crime de lèse-président

À son arrivée à France 3 pour son émission du 30 juin, Sarkozy a été accueilli par des manifestants protestant contre la menace de démantèlement que la disparition annoncée de la publicité fait désormais peser sur le service public de la télévision.

Une vidéo, que l'on peut voir sur le site internet Rue89, montre que le président, une fois dans le studio et entre les mains de la maquilleuse, a eu du mal à garder son calme après qu'un technicien n'a pas répondu à son « bonjour ».

On le sait irascible depuis l'esclandre du salon de l'Agric-

culture, où on l'a vu traiter de « pauvre con » un visiteur refusant de lui serrer la main. Aussi, après avoir grommelé en souriant : « C'est une question d'éducation », il n'a pu se retenir de faire la leçon d'une façon nettement moins souriante : « Quand on est invité, on a le droit que les gens vous disent bonjour quand même, ou on n'est pas dans le service public. Ou chez les manifestants... C'est autre chose. C'est incroyable. Et grave. » Et d'ajouter, menaçant : « Ça va changer... »

Et pendant qu'il y est, on le voit suggérer au responsable de l'émission qu'il pourrait faire

quelques commentaires sur l'affaire de Carcassonne. Comme on peut le voir et l'entendre, rien n'est imposé, mais enfin tout le monde sait qui est le patron.

Plus tard, en direct, au cours de son intervention, Sarkozy a encore traité le personnel des chaînes du service public de « petite secte tenue par de petites organisations qui descendent dans la rue ».

Décidément, sa grandeur supporte mal d'être contestée.

J.F.

• Hausses de juillet

Les prix continuent de filer, les salaires et pensions restent en gare

Une maigre hausse du smic vient d'être annoncée au 1^{er} juillet : 0,9 % soit... huit centimes de l'heure. Cet infime pourcentage vient s'ajouter aux 2,3 % que le gouvernement avait été obligé d'annoncer en mai. Pour l'instant encore en effet, tant que la loi n'a pas été changée, un mécanisme lie la hausse du smic à la hausse officielle des prix ; en mai, cette dernière, calculée depuis mai 2007, dépassait la barre de 2 % qui déclenche l'augmentation. Depuis, les prix ont continué à grimper, et l'inflation officielle de 3,2 % entraîne donc le fameux 0,9 % de plus sur le salaire minimum.

Deux fois plus nombreux qu'il y a quinze ans, les patrons étant encouragés à maintenir de bas salaires par les exonérations dont ils bénéficient sur ceux-ci, les trois millions de salariés payés au smic, qu'ils travaillent à temps complet ou partiel, vont donc continuer à jongler avec leur budget. Un million et demi d'autres travailleurs, dont beaucoup dans la grande distri-

bution, sont même rémunérés au-dessous du smic. Pour eux tous, comme pour les millions de travailleurs dont les salaires, insuffisants, sont quasiment bloqués depuis des années, pour les chômeurs, les retraités, les bénéficiaires d'une allocation, le mot « hausse » ne se traduira que par celle des prix.

Car même si l'allocation chômage, pour 1,7 million de

sans-travail, est elle aussi au 1^{er} juillet revalorisée de 2,5 %, on est loin de l'inflation officielle, et encore plus loin de la hausse des prix réellement constatée dans les familles populaires. Cette inflation, telle qu'on la vit quotidiennement en achetant fruits et légumes, produits laitiers tels que le beurre, par exemple, qui a augmenté de 32 % en moins d'un an, et surtout le fioul et les carburants, va encore se nourrir des nouvelles hausses.

En région parisienne, la RATP augmente ses tarifs de 3 % en moyenne. La SNCF, elle, renchérit les tarifs régionaux des TER et des trains Corail, en deuxième classe, de même que le prix de certaines cartes, Senior ou Enfant + ; de plus,



elle va dès le 6 juillet élargir les plages horaires « blanches », les plus coûteuses. Si le timbre-poste n'augmente pas, c'est qu'il l'a déjà fait en mars. Quant à tous les autres postes de dépenses, le plus souvent incontournables, loyer, assurances, téléphone, cantines, santé, ils sont également en hausse et comprimeront d'autant le budget alimentation.

Face à ces hausses des prix de plus en plus insupportables, le monde du travail n'a que faire des conseils imbéciles – et sur-

tout chargés de mépris – des ministres ou de Sarkozy. Personne ne s'imagine qu'il suffit de « travailler plus pour gagner plus » ou qu'il est possible de mettre en concurrence les grandes surfaces pour stabiliser les prix. Ce n'est qu'en exigeant et en obtenant que les salaires, les pensions et les allocations suivent les prix, que nous pourrions cesser de voir notre niveau de vie diminuer au profit des groupes financiers et industriels qui se nourrissent et de notre travail et des augmentations.

Viviane LAFONT

• Pouvoir d'achat

Les mesures phares de Sarkozy font plouf

Dans les mesures mises en avant par Sarkozy, et censées augmenter le pouvoir d'achat des salariés, figurait la possibilité de débloquent, jusqu'à un montant de 10 000 euros, la prime de participation placée sur un plan d'épargne entreprise (PEE), sans attendre les cinq années requises jusqu'alors. Une enquête menée par l'Urssaf pour les mois de mai et juin montre que ce dispositif n'a pas rencontré un franc succès parmi les salariés.

Le gouvernement escomptait que 10 milliards d'euros seraient mis en circulation par le déblocage de cette prime. Or, les retraits n'ont atteint que la moitié, et seules 43 000 entreprises, soit un tiers de celles qui versent une prime de participation, ont enregistré au moins une demande. La majorité des sommes retirées varie entre 1 000 et 2 000 euros, et ces retraits seraient plus liés à une urgence, telle que payer des loyers en retard ou renflouer un compte courant déficitaire, qu'à effectuer des dépenses susceptibles de « relancer la croissance », comme le prédisait le gouvernement.

Nombre de salariés qui possèdent un PEE s'en servent comme d'un livret de

caisse d'épargne, un peu plus avantageux car, même si l'argent est bloqué pendant cinq ans, il rapporte en définitive un peu plus. Et comme pour le livret d'épargne, l'argent placé sur ce plan l'est en prévision de l'avenir, pour parer à des coups durs ou pour aider ses enfants. Il n'est donc pas surprenant que le dispositif mis en place par Sarkozy (et qui se terminait fin juin) ait fait long feu.

Ce déblocage de la prime de participation était une des mesures phares de Sarkozy pour augmenter le pouvoir d'achat des salariés, au même titre que le rachat des jours de RTT ou la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires. Et dans tous les cas le résultat a été bien en deçà des objectifs qu'il disait vouloir atteindre.

Les salariés n'ont en effet rien à attendre des remèdes miracles du bonimenteur Sarkozy. Seule une hausse substantielle des salaires et leur indexation sur le coût de la vie pourront leur permettre d'augmenter vraiment leur pouvoir d'achat.

Marianne LAMIRAL

• EDF

L'électricité nucléaire au tarif du pétrole

EDF « a signifié à 260 000 signataires d'un contrat « EDF pro » que les prix du courant évolueraient désormais deux fois par an (...). Chez EDF, on confie que l'indexation se fera sur les prix des produits pétroliers. Pas de quoi rassurer les clients, le cours du brut ayant doublé en un an. » C'est ce que rapporte le *Journal du Dimanche* du 29 juin.

Bien sûr, cela ne concerne pour le moment que les clients « pros », et pas les millions d'usagers ordinaires. Cependant les arnaques qui se font d'abord chez les « pros » servent souvent de ballons d'essais pour tous les autres clients.

En tout cas l'intention est claire : EDF produit du courant relativement bon marché grâce essentiellement aux centrales

nucléaires (environ 80 %) et dans une moindre mesure (de 10 % à 15 %) à l'hydroélectricité. Si elle parvenait à le vendre au prix, bien plus élevé, de l'électricité issue des centrales thermiques qui fonctionnent au fuel ou au gaz (dont le prix est indexé sur le pétrole), ce serait

pour elle la perspective d'un superbénéfice plantureux, bien que totalement injustifié.

C'est en train de se réaliser, semble-t-il, pour les 260 000 « pros ». À quand le tour de tous les autres ?

A.V.



EDF n'a pas de pétrole, mais a des idées !

• Gaz naturel

Augmentera, ou pas ?

Juste après que *Le Parisien* du 1^{er} juillet a annoncé que « GDF voudrait augmenter ses prix de 9,5 % en juillet », le porte-parole du gouvernement, Luc Chatel, a déclaré que « le tarif du gaz n'augmentera pas en juillet ».

Une augmentation des tarifs du gaz est toujours impopu-

laire, d'autant que GDF fait des bénéfices considérables. Mais une augmentation au moment même où devrait être proclamée l'absorption de GDF par Suez (vers la mi-juillet) serait évidemment du plus mauvais effet. Le gouvernement a semble-t-il estimé qu'il valait mieux attendre avant de donner

son autorisation.

Pas de hausse en juillet donc (à moins que le gouvernement dans sa valse-hésitation ne démente son porte-parole...). Mais rien n'est dit pour après. Les actionnaires et futurs actionnaires de GDF-Suez ont de bonnes raisons d'espérer !

A.V.

• Carcassonne

Armée = danger !

17 blessés dont deux très graves, c'est le bilan de la journée « portes ouvertes » au 3^e RIPMA de Carcassonne organisée le samedi 28 juin. Le clou devait en être la simulation d'une prise d'otages, au cours de laquelle les militaires devaient faire la démonstration de leur capacité à neutraliser des terroristes.

Mais, au lieu de balles à blanc, l'arme d'un des parachutistes était chargée de balles réelles, avec lesquelles il a fait feu sur la foule. Les galonnés se sont succédé pour dire que ce drame était incompréhensible. Le soldat était un militaire chevronné qui n'aurait jamais dû confondre balles réelles et balles à blanc, dont la couleur diffère. Ils parlent « d'erreur humaine », le militaire ayant utilisé un chargeur à balles réelles qui était dans sa poche. Le procureur de la République reprend la même thèse de « l'erreur humaine » et de la « maladresse ».

Mais personne ne s'étonne de la démonstration que faisaient les soldats ce jour-là. Selon les témoignages, l'exercice consistait à « extraire un otage » puis, en reculant, à « canarder » un ennemi potentiel, ce qui ce samedi-là signifiait tirer dans la foule, ce que fit le soldat qui tira d'abord à blanc avant de prendre dans sa poche ce chargeur à balles réelles. Un enfant de trois ans ainsi que trois autres personnes ont été grièvement blessés et 13 autres plus légèrement. Elles sont heureusement toutes hors de danger de mort.

Pour les militaires, tirer dans une foule désarmée, dans laquelle se trouveraient des ennemis, ne pose visible-

ment aucun problème. D'ailleurs si, à Carcassonne, ce n'était qu'une démonstration, c'est comme cela que se comportent toutes les armées du monde, tous les jours en Afghanistan, en Irak ou ailleurs. Des soldats y tirent sur des populations civiles désarmées dont le seul tort est de ne pas apprécier la présence des armées occidentales dans leur pays. Et c'est bien ainsi que Sarkozy et l'état-major conçoivent le rôle de l'armée française.

Sarkozy qui a rendu visite aux victimes a lui aussi dénoncé « des négligences inacceptables » et une « absence de maîtrise effrayante dans l'organisation de ces portes ouvertes ». Mardi 1^{er} juillet, on a appris la démission du chef d'état-major de l'armée de terre, le général Cuhe, sans doute sous la pression du chef de l'État.

Mais celui-ci, chef suprême des armées selon la Constitution, reste évidemment en place, de même que son ministre des Armées, Hervé Morin.

Au-delà de ce qui s'est passé à Carcassonne, ces péripéties traduisent sans aucun doute le malaise qui règne dans les hautes sphères militaires depuis la publication du *Livre blanc sur la Défense*, qui prévoit une forte réduction des effectifs de l'armée dans les années à venir.

Quant au sergent qui a tiré à balles réelles, dont tous les médias ont soigneusement respecté l'anonymat (secret militaire sans doute), il a été mis en examen. Mais les faits sont là : qu'ils jouent à la guerre ou qu'ils la fassent vraiment, ces rambos sont des dangers pour toutes les populations !

Cédric DUVAL

• Lutte des travailleurs sans papiers

Le gouvernement doit régulariser !

Le 24 juin, la fédération patronale de l'intérim, le Prisme, a reconnu avoir employé « énormément » de sans-papiers au cours de l'année écoulée, au moins 10 000 rien qu'à Paris. Et bien sûr cela continue !

En avril dernier, au début des grèves et des occupations des travailleurs sans papiers demandant leur régularisation, les représentants des syndicats patronaux de l'hôtellerie-restauration avaient reconnu que près de 10 % des 800 000 employés de leurs professions n'avaient pas de papiers ou pas de papiers vraiment en règle. Ils demandaient même au gouvernement d'en régulariser d'abord 100 000, puis 50 000, puis 20 000... Mais depuis, on ne les entend plus et leurs entreprises continuent de tourner avec des travailleurs sans papiers !

Ces responsables patronaux n'ont pas les mêmes problèmes que le gouvernement, qui veut avant tout plaire à l'électorat d'extrême droite. Eux veulent surtout pouvoir exploiter des travailleurs, régularisés ou pas ! Et le travail, souvent dur, de ces centaines de milliers de salariés sans papiers est indispensable

à de nombreuses entreprises du bâtiment, de la restauration ou de l'entretien.

Le gouvernement le sait, mais il se refuse à prendre une mesure de régularisation d'ensemble pour ces travailleurs, qui apparaîtrait comme une inflexion de la politique anti-immigrés sur laquelle Sarkozy s'est fait élire.

Les grèves avec occupation de salariés sans papiers, les descentes de police sur les chantiers et les ateliers pour appréhender des travailleurs, dérangent les affaires de quelques patrons. C'est pourquoi, dans ces grèves parisiennes, on en voit certains, comme dans les restaurants Chez Papa, Ladurée ou les boulangeries Chez Paul, soutenir les demandes de régularisation de leurs employés. Mais dans la plupart des cas les patrons s'adaptent : ils licencient les meneurs et continuent de surexploiter les autres.

Alors, seuls la poursuite et le développement de ces grèves peuvent faire reculer le gouvernement, qui pour le moment n'a régularisé que quelques centaines de grévistes.

Louis BASTILLE



• Clermont-Ferrand

La chasse aux sans-papiers continue

Ces dernières semaines, le zèle anti-immigrés des services de la préfecture de Clermont-Ferrand et de la police a eu pour résultat de multiplier les arrestations et les procédures d'expulsion.

Concernant un groupe de travailleurs immigrés clandestins, travaillant au noir sur des chantiers, l'affaire a été si rapidement expédiée que ni les syndicats ni les associations de défense des immigrés n'ont pu intervenir, faute d'avoir su à temps ce qui se passait. Il y a eu des arrestations, avec mise en rétention, et les travailleurs sont peut-être déjà expulsés.

Il y a aussi le cas d'une famille arménienne, qui a fui la guerre civile il y a près de vingt ans, en allant en Russie. Ayant fui à nouveau, ses membres ont

tenté leur chance en venant en France, où ils sont arrivés il y a trois ans et où sont nés deux enfants, dont l'un est scolarisé en maternelle. Leur demande d'asile a été rejetée et ils sont en situation d'OQTF (obligation de quitter le territoire français). Soutenus par diverses associations – le Réseau d'aide aux étrangers, la Ligue des Droits de l'Homme, Amnesty International – ils ont déposé un recours au tribunal administratif de Clermont-Ferrand, mais il y a peu d'espoir d'une décision favorable, le commis-

saire du gouvernement ayant exigé la confirmation de l'expulsion.

Par contre, la situation d'un étudiant marocain, qui semblait très compromise, a évolué dans un sens un peu plus favorable. Arrêté chez lui par la police, en pleine période des examens, il a été conduit aussitôt au centre de rétention de Lyon et a bien failli se retrouver dans un avion à destination du Maroc.

Cette fois, la nouvelle a été connue très vite et les réactions se sont multipliées : réunions, tracts, pétition largement signée – près de deux mille signatures en quelques jours. Chaque soir, une mani-

festation a eu lieu devant la préfecture. Des élus sont intervenus : au Conseil régional par exemple, une motion d'urgence a été adressée au préfet. Des professeurs de l'université ont plaidé en faveur de l'étudiant, pour qu'il puisse au moins passer ses examens.

Le préfet a cédé sur ce point en le faisant relâcher. Mais l'étudiant a dû, par ses propres moyens, de nuit, regagner Clermont-Ferrand à partir de Lyon, à près de 200 km, pour être présent le lendemain aux épreuves de son examen. Il en a manqué une partie, étant à ce moment-là retenu par les policiers, et ne pourra donc pas

être reçu à cette session.

Les soutiens ont donc redoublé pour exiger du préfet qu'il accorde au moins un délai jusqu'en septembre pour passer la session de rattrapage.

Après bien des tergiversations, harcelé par des appels téléphoniques, le préfet a cédé et accordé ce délai, mais avec la menace d'expulser l'étudiant s'il ne réussit pas... tout en lui écrivant qu'il pourrait tout de même revenir travailler en France, dans certains secteurs manquant de main-d'œuvre !

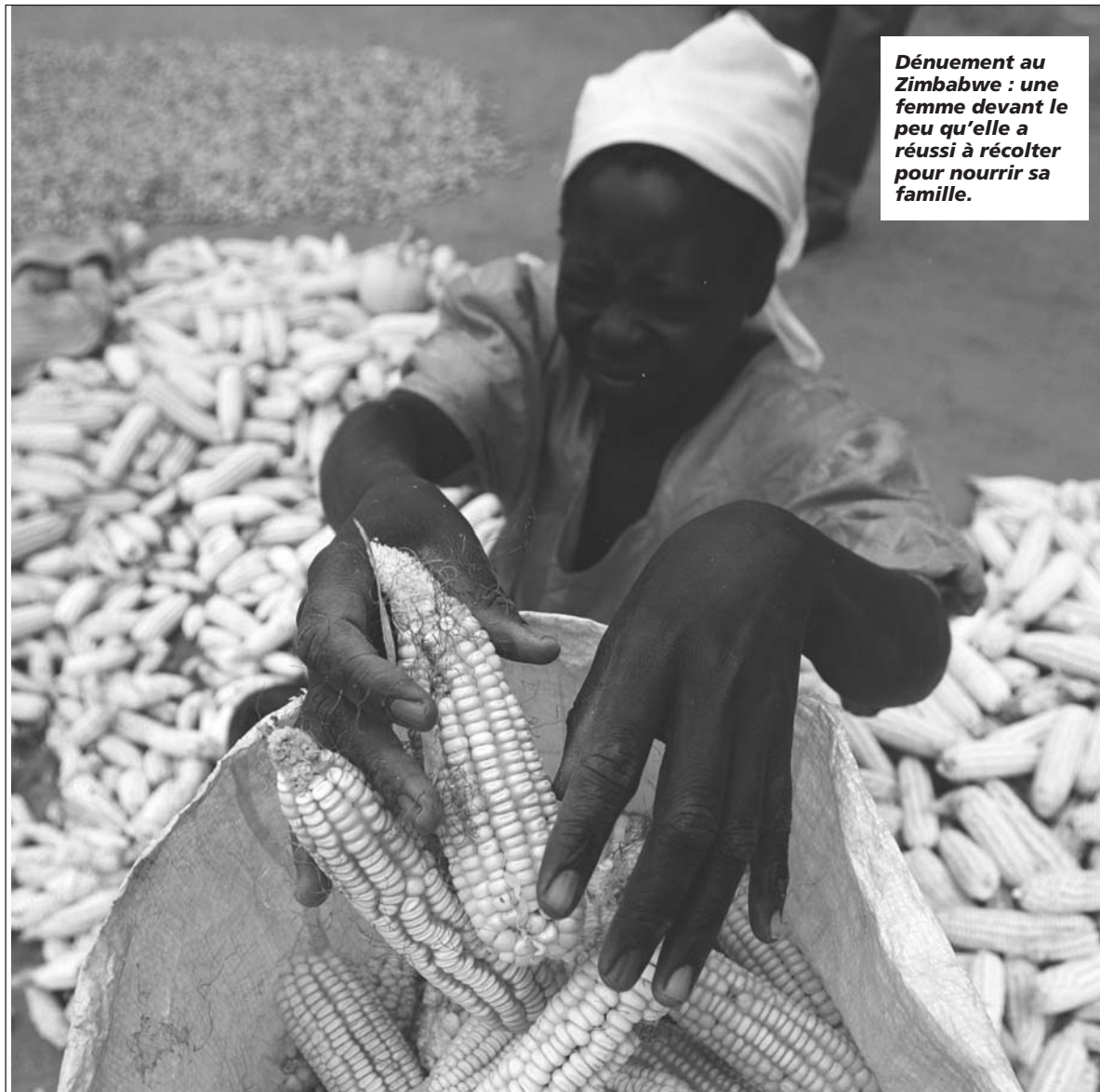
Tel est le cynisme du préfet – un très proche du ministre Hortefeux, lequel est élu régional et européen en Auvergne.

Correspondant LO

• Zimbabwe

Manœuvres impérialistes et rivalités politique

Jamais une élection africaine n'avait suscité une telle levée de boucliers chez les leaders impérialistes que celle qui s'est déroulée au Zimbabwe, le 27 juin. Du Conseil de sécurité de l'ONU au G8, en passant par l'Union européenne, tout le monde a dénoncé la « farce électorale » et menacé le pays d'une aggravation des sanctions qu'il subit déjà, voire d'une intervention militaire comme l'a fait le ministre des Affaires étrangères britannique, lord Malloch-Brown.



Dénouement au Zimbabwe : une femme devant le peu qu'elle a réussi à récolter pour nourrir sa famille.

Sans doute ce deuxième tour des présidentielles, où le dictateur Robert Mugabe était seul candidat, était-il une farce, d'autant plus que son rival, Morgan Tsvangirai, leader du MDC (Mouvement pour le Changement Démocratique), avait dû se retirer cinq jours avant, prenant de court ses propres partisans.

Mais depuis quand l'impérialisme se préoccupe-t-il de démocratie en Afrique, lui qui entretient les meilleures relations avec nombre de potentats locaux, qu'il arme contre leurs populations pour protéger les intérêts des trusts occidentaux – des potentats qui ne se soucient même pas, bien souvent, de maintenir la moindre apparence démocratique ?

Si Mugabe est tombé dans la ligne de mire des puissances occidentales, ce n'est pas parce qu'il est un dictateur pire que bien d'autres. D'ailleurs, jusqu'à la fin des années 1990, « sir » Robert Mugabe était un homme très « honorable ».

Seulement, en 1997, suite à une puissante vague de grèves, Mugabe mit fin aux privatisations et rétablit les subventions d'État, défiant les diktats du FMI. Les prêts internationaux furent brutalement réduits. Pris à la gorge, des paysans pauvres se mirent à occuper certaines des riches fermes européennes qui continuaient à exploiter les terres

les plus fertiles depuis l'indépendance, en 1980.

En 2000, tentant de rétablir un prestige fortement érodé, Mugabe transforma ces occupations en politique officielle. Mais pour les leaders impérialistes, c'était franchir le Rubicon : la sacro-sainte propriété capitaliste avait été violée et Mugabe devrait payer pour cela.

Deux ans plus tard, Bush ajouta le Zimbabwe à sa liste d'États « voyous » et l'ère des sanctions économiques commença, gelant une partie des avoirs du pays dans les banques occidentales et tarissant ses sources de devises. C'est cela, bien plus que le parasitisme du régime (qui n'était pas nouveau), qui entraîna la catastrophe économique qui suivit. L'inflation atteignit en février de cette année un taux annuel astronomique de 100 580 %. La monnaie locale perdit toute valeur. Ceux qui n'avaient rien à troquer contre de la nourriture furent condamnés à la charité ou la famine. 30 à 40 % des 12,3 millions d'habitants du pays furent la faim dans les pays voisins. Et dans un pays qui avait été relativement riche par rapport à bien d'autres, l'espérance de vie tomba à 35 ans, la plus basse en Afrique.

Les prétentions « démocratiques » des leaders occidentaux, qui sont responsables de cette catastrophe, cachent des intérêts

• Chine

Les victimes du « miracle chinois » ne se laissent pas

La presse occidentale a fait état d'une émeute dans un village chinois, au sud-ouest du pays, dans la province du Guizhou. À l'origine de l'émeute, le viol et le meurtre d'une jeune adolescente de 15 ans, affaire que la police a tenté d'étouffer en prétendant que la jeune fille s'était suicidée. Les autorités ont ainsi voulu dissimuler la responsabilité du fils (ou du neveu) d'un haut responsable.

L'oncle de la jeune fille, un enseignant qui a protesté contre l'enquête mensongère, a été passé à tabac et en est mort. Cela a soulevé l'indignation de ses élèves et de l'ensemble de la population qui ont manifesté par milliers devant le commissariat et ont mis le feu à plusieurs bâtiments administratifs et à des voitures de police. Le gouvernement a envoyé des renforts pour réprimer les manifestants.

Cette fois, l'événement a été remarqué car la presse s'intéresse particulièrement à la Chine, du fait de la proximité des Jeux

Olympiques et parce que quelques scènes de cette émeute, filmées en vidéo, ont pu être mises sur Internet en dépit de la censure.

Mais voilà des années que de telles révoltes secouent telle ou telle région, tant la population est excédée par le comportement des autorités locales corrompues et arrogantes qui la rackettent et la spolient. Les bienfaits de l'économie de marché en Chine, tant vantés, n'ont fait qu'appauvrir de façon dramatique la majorité de la population, en particulier dans les campagnes où quelque

900 millions de paysans sont les laissés pour compte du prétendu développement économique. Et tout cela pour enrichir une toute petite minorité de riches.

L'exaspération de la population est tel que des révoltes massives peuvent éclater à tout moment, à l'occasion par exemple d'une bavure policière comme en décembre 2004 dans le Guangdong, où quelque 50 000 personnes avaient manifesté leur colère contre la police qui avait tabassé à mort un jeune travailleur migrant accusé d'avoir volé une bicyclette. La répression avait fait quatre morts et une centaine de blessés. Autre exemple, en 2006, des milliers de paysans avaient manifesté pendant plusieurs jours contre le fait que les autorités avaient carrément loué leurs terres à une société de Hong Kong. Ce sont

en fait des dizaines de milliers de telles saisies illégales de terres qui ont lieu chaque année (80 000 en 2004). Quelque 40 millions de paysans ont ainsi perdu leurs terres en dix ans.

Voilà des années que de tels mouvements de protestation se comptent chaque année par dizaines de milliers, même si très peu parviennent à notre connaissance. Les paysans se défendent, résistent. Quant au gouvernement, il n'hésite pas à réprimer, jetant les manifestants en prison, tirant sur la foule. Et évidemment, avec l'approche des Jeux Olympiques, les autorités ont reçu la mission de « protéger l'harmonie sociale et la stabilité et s'assurer que les Jeux Olympiques se déroulent dans la sécurité et la sérénité », selon les termes d'une consigne officielle.

Dominique CHABLIS



Un bâtiment de la police en flammes lors de l'émeute.

es

économiques bien définis.

Car, outre les banques comme Barclays et Standard Chartered qui continuent à opérer au Zimbabwe, ou les groupes agroalimentaires qui exportent chaque jour vers l'Europe des produits frais dont la population aurait tant besoin, de puissants groupes miniers ont des intérêts au Zimbabwe, et surtout des ambitions. Car le Great Dyke, une crête montagneuse qui traverse le centre du pays, contient des réserves de platine considérables, peut-être supérieures à celles de l'Afrique du Sud, premier producteur de ce métal. À un moment où le platine atteint un prix astronomique sur le marché mondial, aussi bien Anglo-Américain et Implats, qui sont déjà présents dans le pays, que Rio Tinto et BHP-Billiton qui ne le sont pas encore, ont l'œil rivé sur ce pactole. Mugabe n'a jamais été réticent à traiter avec ces groupes. Mais il leur faut des garanties, en particulier que leurs biens seront à l'abri de la démagogie populiste de Mugabe.

Dans cette affaire, le MDC est le cheval de Troie du capital occidental. Formé par des syndicalistes après les grèves de 1996-97, il a toujours été allié aux fermiers européens et ses liens avec le capital anglais et américain sont notoires, même si son principal soutien est le prolétariat urbain de Harare et Bulawayo. Son lea-

der, Tsvangirai, ancien dirigeant des syndicats du pays, était lui-même un dignitaire chevronné de la dictature, qui finit par tenter sa chance à la tête des mécontents. Ayant poussé ses partisans à s'affronter avec le régime, en promettant d'aller jusqu'au bout de sa joute avec Mugabe, Tsvangirai s'est finalement dérobé, laissant ses supporters face à une police triomphante. Depuis, de son refuge à l'ambassade des Pays-Bas, il multiplie les appels à la négociation avec le régime sous l'égide de l'ONU. Le président de l'Union Sud-Africaine, Thabo Mbeki, s'est déjà prononcé pour une « solution » qui verrait Mugabe associer au pouvoir Tsvangirai, c'est-à-dire pour un partage du pouvoir avec Mugabe, sous l'égide des grandes puissances – ce qui permettrait à l'impérialisme de faire rentrer Mugabe dans le rang.

Dans cette affaire, tous les camps, de Mugabe au MDC et aux puissances impérialistes, se seront servis de la population pauvre comme de chair à canon. Quant à ces leaders impérialistes qui se gargarisent avec le mot « démocratie » quand cela sert leurs intérêts, ils ont, plus que tous autres, le sang du prolétariat zimbabwéen sur les mains.

François ROULEAU

s faire



• Tunisie

La torture : « une pratique courante »

Des rapports récemment publiés, l'un par le Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT) et l'Association tunisienne de lutte contre la torture (ATLT), l'autre par Amnesty International, font état de ce que la torture est devenue en Tunisie une « pratique courante ».

Dans une enquête détaillée, témoignages à l'appui, le CRLDHT dénonce précisément « l'aggravation du recours aux sévices en cours d'interrogatoires et de détention à la faveur de la loi dite de "lutte contre le terrorisme" qui a concerné de 2005 à 2007 plus de 2 000 personnes, poursuivies judiciaires et/ou condamnées pour des motifs et/ou des "délits" politiques d'opinion ». Cette loi, mise en place en décembre 2003, s'est avérée bien commode pour le régime du dictateur Ben Ali. Ce n'est bien sûr pas une nouveauté : depuis son accession au pouvoir en 1987, se sont succédés les persécutions d'opposants, présumés ou avérés, membres ou sympathisants de partis, des syndicats, d'associations, d'abord, puis de leurs proches.

En toute impunité, dans ce pays de 10 millions d'habitants, 140 000 policiers, des dizaines de milliers d'indicateurs et près de

1 500 « comités de quartier » font régner la suspicion et la délation. Des exactions de toute sorte sont commises quotidiennement par des membres des différents corps de police. La torture est exercée également en toute impunité sous de multiples formes, dans les locaux du ministère de l'Intérieur comme dans les commissariats de province, par les agents de la DES (Direction de la sûreté de l'État), agissant sous des pseudonymes et dont l'anonymat est garanti par la loi.

Alliée de premier plan des États-Unis et autres États « démocratiques » partisans de la « lutte contre le terrorisme », la Tunisie de Ben Ali s'est vu décerner, en avril dernier, lors de la visite de Sarkozy, une mention favorable puisque, selon ce dernier « l'espace des libertés y progresse ». On a les amis qu'on mérite.

V.L

Bassin minier de Gafsa : des militants arrêtés

Depuis six mois, des manifestations se déroulent dans différentes villes du bassin minier de Gafsa, dans le Sud-Ouest tunisien. Dans cette région où le chômage dépasse largement la moyenne officielle nationale, l'étincelle du mouvement a été une possible manipulation, par les dirigeants de la Compagnie des Phosphates de Gafsa, cinquième producteur mondial de phosphates et principal employeur de la région, des résultats d'un concours d'embauche.

L'augmentation du coût de la vie touchant une population déjà pauvre, le clientélisme et la corruption étaient également dénoncés lors des rassemblements et manifestations, régulièrement réprimés avec violence par les forces de la police et de l'armée. Celles-ci ont arrêté à plusieurs reprises de nombreux manifestants et les militants considérés comme les organisateurs. Deux morts et des dizaines de blessés sont à mettre au compte de la répression.

Arrêté une première fois en avril à la suite d'une manifestation à Redeyef, le syndicaliste Adnane Hajji l'a de nouveau été dans la nuit du 21 au 22 juin,

ainsi que d'autres militants. L'un d'entre eux étant absent lors de la descente policière, c'est son fils qui a été emmené et tabassé. Ces nouvelles arrestations font suite à la violente répression du 6 juin dernier, dont les victimes sont attribuées par le pouvoir aux militants participant au mouvement.

Mais malgré la répression, malgré les arrestations, les enlèvements et les comparutions en justice, le mouvement de protestation ne s'éteint pas et s'est même étendu, il y a peu, à Fériana, une ville du gouvernorat limitrophe de Kasserine.

V.L.

• Maroc

Après la répression à Sidi Ifni

Le 30 juin, jour anniversaire de son rattachement au Maroc il y a près de 40 ans, la ville de Sidi Ifni, ancienne colonie espagnole dans le sud-ouest du pays, avait cette fois des allures de ville morte, rideaux baissés et signes de colère des habitants face à la répression qui s'est abattue.

Après les manifestations contre le chômage et le blocage du port, début juin, les autorités avaient envoyé des forces d'intervention, venues d'autres régions, qui avaient soumis la ville à une quasi-occupation. Charges contre les manifestants, poursuites jusque dans les maisons, chasses à l'homme dans les montagnes, blessés par dizaines et arrestations par centaines ont été le lot des vingt mille habitants de la ville pendant plus de deux semaines.

À présent, les forces de répression ont évacué les rues de Sidi Ifni, mais la population n'a rien oublié de leurs agissements et exige la libération des personnes encore détenues. Après avoir entamé des poursuites contre la chaîne Al Jazeera qui a fait état de la violence de la répression, les autorités marocaines délèguent sur place une commission d'enquête parlementaire censée déterminer si les brutalités policières sont ou non le résultat de « dérapages ». Après une enquête de « six mois maximum », suivie d'un « bilan définitif de ces événements », le gouvernement promet d'agir en engageant des poursuites judiciaires ou en... classant le dossier. Le fait qu'un témoin important des violences soit actuellement détenu et interrogé laisse peu d'illusion sur les conclusions de l'enquête.

Accusées de n'avoir pas mené leurs enquêtes « selon les standards aux normes », les organisations humanitaires organisent sur place, de leur côté, des « caravanes » de soutien à la population de Sidi Ifni, afin que la répression soit dénoncée dans toute sa vérité. La solidarité doit s'exprimer, pour la libération des militants et des manifestants encore détenus.

Viviane LAFONT

• 1948-1949

Le blocus de Berlin, épreuve de force entre l'impérialisme et l'Union soviétique

Le 24 juin 1948 débutait le « blocus de Berlin », qui allait être le premier affrontement de la Guerre froide entre les ex-alliés de la guerre et de l'après-guerre, les puissances occidentales rangées derrière les États-Unis d'une part, l'URSS et ses alliés d'autre part. Ce blocus devait durer jusqu'au 12 mai 1949, où l'URSS céda en rouvrant les voies de circulation menant à Berlin.

Depuis 1945, l'Allemagne vaincue n'existait plus en tant qu'État indépendant. Elle était découpée en quatre zones d'occupation, russe à l'est, américaine, anglaise et française à l'ouest, chacune sous commandement militaire. L'ancienne capitale, Berlin, enclavée dans la zone soviétique, était elle-même divisée en quatre zones d'occupation. Ce partage s'inscrivait dans la lignée des accords conclus entre les trois pays alliés contre l'Allemagne : les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique (la France n'ayant été admise au rang de puissance occupante que plus tardivement).

UNE ALLIANCE CONTRE LES PEUPLES

L'alliance entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique se constitua pendant la guerre, quand l'Allemagne attaqua l'Union soviétique en 1941. Cette alliance s'avéra indispensable aux pays impérialistes, qui avaient besoin de la force militaire russe, avec ses millions d'hommes, pour vaincre l'Allemagne. À la fin de la guerre, cette alliance allait également leur être utile pour empêcher tout soulèvement révolutionnaire.

Les dirigeants impérialistes avaient en mémoire la période révolutionnaire de 1917-1919, à la fin de la Première Guerre mondiale qui avait instauré un État ouvrier en Russie et menacé le système capitaliste en Europe, notamment en Allemagne. Leur crainte de voir une révolution éclater était d'autant forte que toute l'Europe avait été ravagée par cinq années de guerre et que la majorité des pays occupés militairement avaient subi le régime de la ter-



Des Berlinois regardent passer les avions du pont aérien

reur nazie. Le reflux des armées allemandes risquait de laisser un vide étatique dangereux pour l'ordre capitaliste. Ils avaient besoin de la force militaire de l'URSS pour maintenir l'ordre dans sa zone en attendant que des appareils d'État se mettent en place. Mais, d'autre part, ils avaient aussi besoin du poids que le régime stalinien possédait dans la classe ouvrière, au travers des Partis Communistes, pour s'opposer à toute velléité révolutionnaire et faire accepter à la population des sacrifices pour reconstruire l'économie capitaliste.

Cette alliance fut symbolisée par les accords des conférences de Téhéran, en décembre 1943, et Yalta en février 1945, qui allait devenir le symbole du « partage du monde » en zones d'influence, et ceux de Postdam, en juillet 1945.

Pour l'Allemagne, les accords de Postdam prévoyaient « une éventuelle reconstruction de la vie politique sur des bases démocratiques » – ce qui dans le contexte signifiait l'ordre capitaliste.

Dans la zone qu'elle occupait, l'administration militaire soviétique put s'appuyer, pour reconstituer un appareil d'État, sur les anciens dirigeants du Parti Communiste qui s'étaient réfugiés en URSS et qui avaient survécu aux purges des années 1936-1938. Mais, tout comme

les dirigeants des pays impérialistes qui de leur côté trouvèrent peu de personnel politique pas trop compromis avec le régime hitlérien, ils firent appel à des gens qui avaient été de loyaux serviteurs du nazisme.

Il fallait aussi reconstruire l'économie du pays. L'URSS le fit en nationalisant les grandes entreprises ainsi que les vastes domaines agricoles – après s'être payée au titre de réparations en démontant des usines et en prenant des marchandises, comme le fit par ailleurs la France. Les Occidentaux, qui ne voulaient pas au centre de l'Europe d'un État exsangue incapable de contenir une éventuelle expansion de l'URSS, favorisèrent la remise en route de l'économie à coups de milliards de dollars fournis par les États-Unis, les seuls à pouvoir en payer le prix.

LES DÉBUTS DE LA GUERRE FROIDE

Plus le danger d'une révolution s'éloignait en Europe, et plus les rapports se tendirent entre l'URSS et les États impérialistes. Déjà en 1946, parlant du glacis que l'Union soviétique avait instauré autour d'elle en Europe de l'Est, le Premier ministre britannique Churchill parlait du « rideau de fer » qui s'était « abattu sur l'Europe ». L'année suivante, le 12 mars 1947, le président américain

Truman exposait sa doctrine du « containment », disant qu'il fallait « contenir le communisme en accordant une aide économique et financière, mais aussi militaire, aux pays considérés comme menacés par celui-ci ». Le plan Marshall, formellement un plan d'aide économique à l'Europe pour l'aider à se reconstruire, avait pour objectif politique d'attirer dans la sphère occidentale les États d'Europe centrale qui appartenaient à la zone soviétique. L'année 1947 marquait ainsi la fin de l'alliance entre la bureaucratie soviétique et l'impérialisme issue de la Seconde Guerre mondiale.

La Guerre froide qui débutait accéléra la création de deux États allemands. La division du territoire correspondait en gros à la position des armées à la fin de la guerre. Mais dès décembre 1946, déjà, les Britanniques et les Américains avaient fusionné leurs zones respectives. Le 3 avril 1948, la zone occidentale bénéficia de la « loi d'aide économique à l'Europe » (c'est-à-dire le plan Marshall) et reçut 1,4 milliard de dollars, qui s'ajoutaient aux 2 milliards déjà versés. En juin fut créée une monnaie unique pour la zone occidentale, le Deutsche Mark, isolant encore plus la partie de l'Allemagne occupée par l'Union soviétique. Cette

dernière riposta en organisant le blocus de Berlin.

LE BLOCUS DE BERLIN

Berlin, de par sa position, cristallisa la crise, puisque les Occidentaux avaient besoin de traverser la zone sous contrôle soviétique pour ravitailler la ville. En réponse à la création de cette monnaie unique, le gouvernement militaire soviétique suspendit le 23 juin la fourniture de courant et de charbon dans la partie ouest de la ville et, le lendemain, interdit aux Occidentaux d'emprunter les routes, canaux et voies ferrées qui reliaient la zone occidentale à Berlin.

Cependant Staline n'osa pas s'opposer aux communications par voie aérienne. Abattre pour cela des avions américains, cela aurait été prendre le risque d'un conflit ouvert avec les USA.

Les dirigeants américains mirent alors en place un gigantesque pont aérien pour ravitailler la ville, et ils assurèrent l'essentiel des transports, faisant en même temps la démonstration de leur puissance. Trois couloirs aériens reliaient Berlin à l'Ouest, et ils permirent qu'un avion atterrisse toutes les trois minutes. Chaque jour furent livrées quelque 8 000 tonnes de marchandises : charbon, essence, matières premières, vivres, etc. En tout, pendant les dix mois que dura le blocus, plus de 278 000 vols allaient être assurés, dont près de 190 000 par les États-Unis.

La bureaucratie stalinienne finit par reculer devant cette démonstration de force et le blocus fut levé le 12 mai 1949. Les voies terrestres furent rouvertes, mais le pont aérien fut maintenu jusqu'à la fin septembre.

Le blocus accéléra la séparation de l'Allemagne en deux États. Le 23 mai 1949 fut créée à l'ouest la République fédérale allemande (RFA), tandis qu'à l'est la République démocratique allemande (RDA) naissait officiellement en octobre 1949.

L'impérialisme américain sortit finalement avec succès de cette partie de poker menteur que fut le premier affrontement de la Guerre froide.

Marianne LAMIRAL

• Île de la Réunion

Loi programme pour l'Outre-Mer ... et surtout pour les patrons !

Visiblement atteint par l'agitation qui règne dans les sommets gouvernementaux, le secrétaire d'État à l'Outre-Mer, Yves Jégo, ne cesse de faire des allers-retours entre Paris et les DOM, en particulier l'île de la Réunion, et se dit prêt à se déplacer « *autant de fois qu'il sera nécessaire* » pour traiter les dossiers en suspens, qui tous concernent la « loi-programme pour l'Outre-Mer ». Jégo n'est d'ailleurs pas le seul à s'en soucier puisque tout ce que la Réunion compte de députés, de sénateurs, de conseillers généraux et régionaux, tous les membres du Comité économique et social, les représentants de l'ensemble « Réunion économique », ainsi que les syndicats patronaux sont montés au créneau pour dénoncer le risque de voir les aides gouvernementales baisser par rapport à ce qu'offrait la précédente loi, dite loi Girardin. Et dans un bel élan unanime, ils ont tous signé le 9 juin dernier une même plate-forme adressée au secrétaire d'État, faisant état de leurs inquiétudes et de leurs doléances.

La loi Girardin garantissait déjà au patronat – car dans ces

négociations il ne s'agit que des affaires patronales – une aide annuelle, sous forme de baisses de cotisations de 1,15 milliard d'euros. Eh bien, les jérémiades des politiciens de droite, de gauche et du patronat auront porté leurs fruits, puisque cette somme sera portée à 1,36 milliard d'euros. Jégo précisant même, au cas où il n'aurait pas bien été compris, que « *l'État va consacrer (toutes aides confondues) 10 milliards d'euros dans les cinq prochaines années aux entreprises d'Outre-Mer* ».

Bien sûr, pour faire bonne figure vis-à-vis des travailleurs et des chômeurs, le même secrétaire d'État a justifié ces aides en expliquant qu'il n'avait « *pas cessé de penser... aux 26 000 Réunionnais qui attendent désespérément un logement social et aux 77 000 Réunionnais qui sont à la recherche d'un emploi* » ! Pleurer sur le sort des plus pauvres pour que l'abondance arrose les plus riches, voilà ce qu'a vite appris ce récent sous-ministre.

Mais quelle garantie auraient les chômeurs de trouver un travail dans les secteurs dits prioritaires, si les patrons se voyaient totalement exonérés de cotisations sociales jusqu'à

1,6 fois le smic au lieu de 1,4 fois jusqu'à présent, comme cela est prévu ? Aucune évidemment.

Dans cette négociation, aucun représentant de la droite, bien sûr, ni de la gauche non plus n'est intervenu auprès du gouvernement et du patronat pour exiger des contreparties au niveau des emplois. Aucun d'entre eux ne s'est fait le porte-parole des dizaines de milliers de salariés obligés de se contenter du smic ou des chômeurs et des petits retraités obligés de survivre avec quelques euros par jour. Pour tous ces gens-là, leur Réunion se réduit à ceux qui « *entreprennent* », c'est-à-dire au patronat vis-à-vis duquel ils ont une écoute exclusive.

Les travailleurs, les chômeurs, les petits retraités n'ont donc rien à attendre de toutes les discussions qui se mènent autour de la loi-programme pour l'Outre-Mer. Pour changer leur sort, ils ne pourront compter que sur leurs propres forces, leurs luttes et la crainte qu'ils pourront ensemble inspirer au patronat et au gouvernement.

Émile GRONDIN



• Malus automobile

Comme au bon vieux temps de la vignette !

Dans une interview donnée au *Parisien* mardi 1^{er} juillet, Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie et du développement durable, a annoncé son intention d'étendre le malus attaché aux voitures polluantes : « *Nous*

allons amplifier le bonus-malus, a-t-il déclaré. Le malus des véhicules extrêmement polluants sera payé non plus simplement à l'achat, mais tous les ans. » À l'inverse, il ne propose pas d'offrir un bonus annuel aux

voitures propres...

Pour l'instant, rien n'a encore été précisé : ce malus annuel sera-t-il seulement payé par le possesseur d'une voiture neuve polluante, du genre des gros quatre-quatre, ou par tous

• La prétendue chasse aux privilèges patronaux

Beaucoup de bruit pour rien... ou pire

La presse a évoqué le rapport mis au point par le député UMP Bur, rapporteur des comptes de la Sécurité sociale. Celui-ci prétend vouloir mettre fin aux passe-droit en matière d'allègements de cotisations sociales et de revenus autres que salariaux distribués par les entreprises. Seulement, derrière ce battage, pourraient se profiler surtout des attaques contre les revenus... d'une partie des salariés.

Chargé d'une mission d'information sur les exonérations de cotisations, Bur n'est pas un inconnu, puisque c'est lui qui, à l'automne 2007, a permis aux cadres dirigeants des entreprises d'échapper à la taxation qui les menaçait. La Cour des comptes, dans un rapport, avait mis au jour que le fait de ne pas considérer les stock-options comme des rémunérations, les faisant échapper ainsi à toute cotisation sociale, faisait perdre 3 milliards d'euros à la seule Assurance-maladie. Pourtant le montant de ces stock-options, actions à bas coût offertes aux cadres dirigeants des entreprises, est souvent supérieur à leur rémunération « officielle ». Devant l'émotion soulevée, le gouvernement s'était engagé « *à mettre fin au scandale* ». Bur, chargé de mettre la touche finale au projet pour taxer les dites stock-options, a permis qu'elles le soient dix fois moins que ce que la Cour des comptes préconisait.

Aujourd'hui donc, le rapport de Bur prétend s'attaquer par 23 mesures d'une part aux revenus non soumis à cotisations, et de l'autre aux exonérations de cotisations sociales.

Pour les premiers, il propose une taxe unique de 5 % à la charge des entreprises et reversée à la Sécurité sociale. Seraient concernés les stock-options, qu'il minore volontairement, l'intéressement et la participation. Bur propose aussi de taxer les systèmes de prévoyance et de retraites complémentaires. Mais, ce qui serait particulièrement injuste, il envisage de taxer également les indemnités de licenciement et de mise

à la retraite, et les aides directes aux salariés telles que chèques-restaurant, chèques vacances, etc. Les salariés seraient les dindons de cette mauvaise farce. Les patrons pourraient reporter sur eux le poids de ces taxes.

Il serait particulièrement indécent de taxer les indemnités de licenciement et de départ à la retraite, qui sont de faibles compensations censées indemniser, très partiellement, le préjudice subi par le salarié, ne serait-ce que sa perte de revenus. En revanche, le déficit de l'Assurance-maladie disparaîtrait si les cotisations sociales appliquées aux salaires l'étaient aussi à tous les revenus qui ont été soustraits à ces cotisations : l'intéressement et la participation, mais aussi et surtout les stocks-options.

Quant aux 30 milliards d'allègements de cotisations sociales prévues en 2008 et offertes au patronat, le rapporteur les pointe certes du doigt, car elles ont augmenté de 36 % en deux ans. Mais cette fois encore les patrons peuvent dormir en paix, car la mesure « révolutionnaire » serait d'en conditionner une partie à... l'ouverture des négociations sur les salaires. Cela ne mangerait pas de pain : on peut parier que les salaires resteraient ce qu'ils sont et les allègements de cotisations aussi.

On le voit, ce n'est pas encore avec l'application de telles mesures qu'on s'en prendra un tant soit peu sérieusement aux privilèges bien réels des patrons.

Paul SOREL

ceux qui possèdent une vieille voiture à essence très polluante parce qu'ils n'ont pas les moyens de s'offrir une voiture « propre » et économe, même avec le bonus gouvernemental ?

Nous voici revenus au temps

de la vignette, où les automobilistes étaient taxés chaque année. Mais l'écologie étant à la mode, Borloo a trouvé une idée dans l'air du temps pour justifier de leur faire les poches.

M.L.

• Le bouclier fiscal

Une mesure pour une minorité de privilégiés

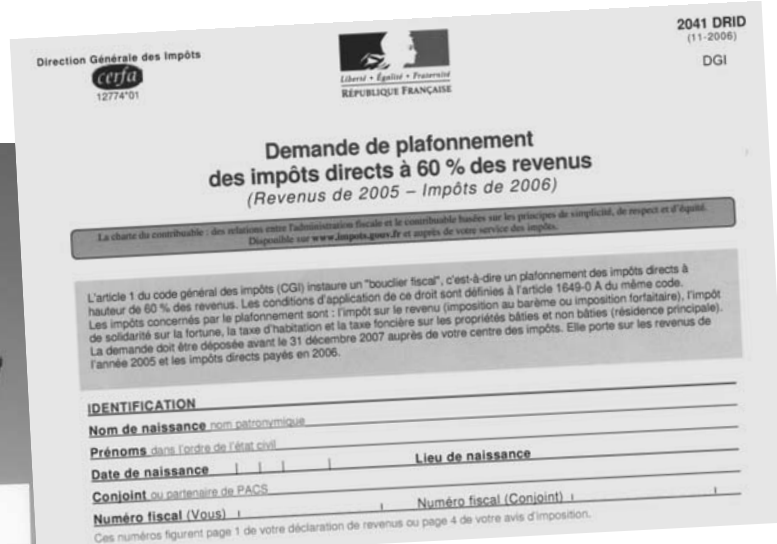
Relayant Sarkozy, *Le Figaro* affirmait récemment que le « bouclier fiscal » profitait majoritairement à des

« foyers modestes ». En nombre peut-être, mais ce sont les plus riches contribuables qui se

partagent la plus grosse part du gâteau.



Le ministère des Finances, est le plus efficace bouclier fiscal.



s'acquitter de la taxe foncière et peuvent ainsi faire jouer le bouclier fiscal.

Les chiffres cachent en fait d'importantes disparités. Comme le souligne le secrétaire général du Syndicat national unifié des impôts, « la majorité des bénéficiaires

Ce dispositif, mis en place par Villepin et s'appliquant pour la première fois en 2007, limite la totalité des impôts directs, CSG et CRDS comprises, à 60 % des revenus d'un contribuable. L'an dernier, 14 981 foyers fiscaux en ont bénéficié pour un montant global de 241 millions d'euros.

Selon les données de Bercy, 74 % de ceux-ci avaient un patrimoine inférieur à 750 000 euros (correspondant au seuil de déclenchement de l'impôt sur la fortune, ISF), et 84 % avaient un revenu fiscal de référence inférieur à 42 000 euros. Et *Le Figaro*, pour en rajouter sur le caractère modeste des bénéficiaires, de citer l'exemple de éremistes ou de retraités titulaires du minimum vieillesse qui, étant propriétaires de leur résidence principale, doivent

« effectivement des gens qui n'ont pas de gros revenus, mais en terme de montants remboursés, c'est une minorité de contribuables aisés qui profitent du bouclier fiscal ». Ainsi, 5 600 d'entre eux se sont partagé 234 millions d'euros, soit 97 % du total des remboursements et près de 41 000 euros par bénéficiaire, l'une des mieux loties étant l'héritière des Galeries Lafayette qui a reçu du Trésor Public un chèque de 7 millions d'euros.

Et Sarkozy leur en promet encore plus en plafonnant l'impôt à 50 % des revenus à partir de cette année pour les revenus de 2007. 18 000 personnes soumises à l'ISF devraient ainsi en profiter pour un montant global de 564 millions d'euros.

Roger MEYNIER

• Marseille

Ne pas laisser le poison raciste se répandre

À la cité de la Bricarde à Marseille, samedi 21 juin, trois Roms ont été agressés par une soixantaine de personnes ; la police est intervenue pour éviter le lynchage, mais tous trois ont dû être hospitalisés.

Mais voilà que, immédiatement, certains ont interprété l'incident à leur façon : les policiers auraient laissé filer les coupables, les auraient protégés. En effet, depuis des mois, une rumeur court à Marseille : les « Roumains » enlèveraient des enfants pour pratiquer le trafic d'organes. En fait, ceux qui sont visés sont les Roms d'Europe de l'Est, qui tentent de survivre comme ils peuvent, notamment de mendicité et de récupération de matériaux métalliques. Cette rumeur se propage notamment par SMS, et elle s'est appuyée sur la disparition il y a quelques semaines d'une jeune fille, Fatima.

Récemment, la tension est montée de plusieurs crans, avec des parents qui refusent d'envoyer les enfants à l'école seuls et disent avoir vu les kidnappeurs. Une mère d'élève a

prétendu avoir échappé à un enlèvement, ce qui a été transformé en « une mère a été enlevée » ; il semble qu'en fait il s'agissait d'une tentative de vol à la tire. Récemment aussi, dans le quartier de la Rose, une camionnette a été caillassée par trois jeunes d'environ quatorze ans qui pensaient tenir les coupables ; ils ont eu la surprise de voir sortir du véhicule des policiers en civil, qui surveillaient les environs. Ces jeunes, prêts à faire n'importe quoi, pensaient eux aussi jouer les défenseurs de la cité et bénéficier, pour une fois, de l'approbation générale.

Cette psychose collective n'est pas propre aux quartiers de la Rose et de la Bricarde. On entend les mêmes délires dans d'autres quartiers. La police a officiellement démenti, mais jusqu'ici en vain. Comment démentir une rumeur sans l'amplifier ? Les articles de la presse locale, si on les lit bien, confirment que cette rumeur est parfaitement infondée. Mais ils ont été compris de travers, comme « même les journaux en parlent ».

Dernier incident en date, lors de l'examen du brevet des collèges, des bagarres ont éclaté

dans un centre d'examen entre jeunes d'un collège public et élèves issus d'un collège privé juif sous contrat. Plusieurs jeunes s'en étaient pris à un autre de l'école juive, isolé ; certains élèves cherchaient à calmer le jeu en disant : « Ceux qu'il faut taper, c'est les Roumains noirs ! » Ambiance détestable, où toutes les mauvaises raisons se mêlent pour se dresser communauté contre communauté.

En Italie, à Naples notamment, on a assisté récemment à des expéditions punitives contre des camps de Roms, faisant suite aux campagnes de la presse et du gouvernement présentant les immigrés comme des criminels et cherchant à tourner le désespoir des plus pauvres vers plus pauvres qu'eux.

À Marseille, ceux qui propagent ces rumeurs justifient les menaces ou actes violents par la peur « pour nos enfants ». Mais, consciemment ou non, sur un fond de misère, d'exaspération, ils risquent de mettre en branle le même mécanisme.

Correspondant LO

• Quartier de la Goutte d'Or (Paris 18e)

Intimidation contre un instituteur

L'inspection académique de Paris voudrait déplacer Dominique Piveteaud, instituteur dans une école de la Goutte d'Or, un quartier populaire du 18ème arrondissement de Paris. Elle l'accuse d'avoir refusé une inspection, qui n'était qu'une machination contre lui, et elle fait courir le bruit mensonger qu'il utiliserait la « méthode globale » de lecture. Ce qu'on lui reproche en fait est son indépendance d'esprit et son engagement dans le Réseau éducation sans frontières.

Mais l'inspection aimerait éviter de le muter d'office ou de le faire passer en conseil de discipline. Car il lui faudrait se justifier, les syndicats pourraient intervenir et Dominique Piveteaud pourrait se défendre et

produire les nombreux témoignages rédigés en sa faveur. Les autorités font donc pression pour qu'il demande lui-même sa mutation. Il serait alors nommé ailleurs dans Paris, hors de ce quartier où il est apprécié des enseignants, des parents et des élèves. Mais lui refuse, avec raison, ce départ « volontaire ».

Mercredi 25 juin, à l'appel des syndicats, 200 instituteurs ont manifesté devant le rectorat de Paris pour soutenir Dominique Piveteaud. Une pétition circule et d'autres actions sont envisagées malgré la proximité des vacances scolaires. La mobilisation continue, malgré cette proximité, pour faire échouer les manœuvres de l'inspection académique.

Correspondant LO

• Renault Le Mans

Il faut réintégrer les cinq licenciés !

Mardi 24 juin avait lieu l'audience de la cour d'appel de Versailles concernant les cinq ouvriers de Renault Le Mans licenciés pour faute lourde (c'est-à-dire sans indemnité ni paiement de congés payés) suite aux grèves des 15 et 16 mars 2007 contre un accord de flexibilité que voulait imposer la direction.

Ces travailleurs étaient accusés de jets d'œufs à tir tendu, de pierres et autres projectiles, sur les cadres rassemblés en contre-piquets de grève.

Les audiences prud'homales de juin et septembre 2007 à Boulogne-Billancourt avaient démontré que la direction n'avait aucune preuve : photos floues, attestations de cadres directement sous sa coupe se contredisant les unes les autres sur les heures, les lieux, voire les faits reprochés, etc. Le 16

novembre 2007, le tribunal des prud'hommes de Boulogne-Billancourt ordonnait la réintégration de deux travailleurs avec paiement intégral de leur salaire depuis leur licenciement. Mais les trois autres travailleurs restaient licenciés. Ces derniers avaient bien entendu fait appel de ce jugement de Salomon qui coupait la poire en deux. De son côté la direction, qui n'avait pas digéré les deux réintégrations (une première chez Renault), faisait appel elle aussi. Ce sont donc ces deux affaires qui étaient jugées ensemble à la cour d'appel de Versailles.

Pour permettre à tous les travailleurs de l'usine de marquer leur solidarité et de montrer à la direction que plus d'un an après ils n'oubliaient pas, la CGT avait appelé à la grève (3 heures minimum) et organisé une montée en cars à Versailles. Quatre cars sont ainsi partis de

Renault Le Mans, retrouvant sur place des délégations d'autres sites Renault.

L'audience en elle-même n'a rien apporté de nouveau, et pour cause, puisque les dossiers de la direction sont vides : elle a licencié cinq camarades pour l'exemple afin de créer un climat de crainte. D'ailleurs, depuis cette date, pour tenter de reprendre la main, elle continue dans cette voie de la répression tous azimuts en multipliant sanctions et mises à pied pour un oui ou pour un non, heureusement pas sans réactions des travailleurs.

Le jugement sera rendu le 9 septembre mais, pour nous tous, la moindre des justices serait que la cour d'appel confirme les deux réintégrations et ordonne celle des trois autres travailleurs menacés.

Correspondant LO

• Éboueurs parisiens

En lutte contre la privatisation

Samedi 27 juin, dès le petit matin, la place de la mairie du 19^e arrondissement de Paris, face au parc des Buttes-Chaumont, avait changé d'aspect : si propre d'habitude, elle était jonchée de monceaux de papiers et de détritiques divers. Rassemblés, les employés chargés de la collecte des ordures ménagères de l'arrondissement avaient préparé un « comité d'accueil » à Roger Madec, maire PS du 19^eme, qui était censé venir à 9 h.

Comme leurs collègues des 2^e, 3^e, 9^e et 16^e arrondissements, les éboueurs du 19^e refusent la privatisation totale de la collecte des ordures et sa vente au puissant groupe Veolia. La veille même, la place de l'Hôtel-de-Ville avait été envahie par les éboueurs en colère, qui avaient garé leurs camions à benne et déversé diverses ordures devant l'édifice où siège M. Delanoë, maire PS de Paris.

Dans le 19^eme comme dans un certain nombre d'arrondissements, c'est le régime de la mixité public/privé qui est actuellement en vigueur. Mais

le maire cherche à privatiser progressivement toute la collecte des ordures de Paris. Aussi, sur le parvis de la mairie, l'ambiance était chaude : « Pas question de laisser débayer la place tant qu'on n'a pas rencontré Madec. » Et pas question non plus d'attendre les rencontres prévues début juillet.

Les éboueurs ont toutes les raisons de refuser la privatisation : qu'advierait-il de leur salaire, composé pour partie de primes et dont le fixe plafonne à... 900 euros net, sans 13^e mois ? De leurs conditions de travail, alors qu'est envisagé le « redéploiement » des employés jugés « excédentaires » dans leur arrondissement ? Pour le privé, la règle est le moindre coût, et cela signifierait le gel total des embauches alors que la profession est déjà en fort sous-effectif. Quant aux conséquences pour les habitants, Veolia déjà est bien connu pour le prix exorbitant de la distribution de l'eau !

Les éboueurs ont un métier sous-payé et ingrat. Et un métier à risque, car certains déchets toxiques, tels ceux en

provenance des hôpitaux, ne sont pas toujours correctement conditionnés. Raison pour laquelle, à force de transporter et d'inhaler toutes sortes de déchets, leur santé est mise à mal.

Finalement, ce samedi 27 juin, M. Madec a refusé de se déplacer. À ce qu'il paraît, il était fort en colère en apprenant que les abords de sa belle mairie étaient salis. Il est sans doute plutôt habitué au tapis rouge... car comme disaient les grévistes : « Ils nous font des discours à la télé, mais sur le terrain ils sont contre nous. »

Le Conseil de Paris doit entériner les projets en cours le 7 juillet. En attendant, la colère demeure et les éboueurs demeurent mobilisés, faisant, selon la consigne de la CGT, 55 minutes de grève chaque matin. Leur mouvement doit avoir le soutien de la population : qui aurait quelque chose à gagner à la privatisation, sinon une « mafia » qui a pour nom... Veolia ?

Correspondant LO

• Toyota-JTEKT – Dijon-Chevigny

Grèves et débrayages contre le « yari-jimaï »

Toutes les usines du groupe JTEKT, qui appartient à Toyota, se sont mises en grève le mardi 17 juin lors de l'appel national. À Dijon-Chevigny notamment, 240 travailleurs au total ont débrayé sur les deux sites. Dans ces usines où sont fabriquées les directions assistées pour PSA, BMW et Mercedes, il n'y avait pas eu de grève depuis longtemps.

C'est sur l'appel de la CGT que les travailleurs ont décidé de sortir pour montrer leur mécontentement. En particulier sur le « yari-jimaï » (en japonais : « faire ce qui doit être fait ») que le patron Toyota veut imposer comme à l'usine Valenciennes.

À Valenciennes, cela ça s'appelle, en anglais cette fois, « over-time » : cela signifie qu'on peut rester chaque jour pour une heure supplémentaire obligatoire, ou plus si l'objectif n'est pas atteint. Le chef nous prévient seulement deux heures avant la fin de l'équipe. Comme les objectifs sont inhumains, il faut faire des heures supplémentaires tous les jours.

Dans le programme, il y a aussi le travail tous les same-

dis ; autrement dit, des heures supplémentaires pour tout le monde, et gratuitement.

Il y a aussi les pressions de toutes sortes qui ne passent plus : que ce soit pour faire des heures supplémentaires tous les samedis, pour ne pas déclarer un accident de travail ou de manière quotidienne pour faire accepter les dernières attaques de la direction.

Contre le débrayage, la pression de la direction s'est fait sentir : à Chevigny, les chefs ont réuni tout le monde pour essayer de faire croire que cette grève n'était pas légale, que les heures ne seraient pas payées, ou qu'on n'aurait plus d'augmentation individuelle. Ce dernier argument en a d'ailleurs décidé plus d'un à sortir car des augmentations individuelles, certains n'en ont pas vu la couleur depuis des années !

Reste à savoir si les choses en resteront là. En tout cas, tous ceux qui ont participé, et aussi beaucoup d'autres, ont repris confiance, ont découvert leur capacité à se défendre et à répondre collectivement aux attaques du patron.

Correspondant LO



Éboueurs à Paris.

• Marseille : l'ascension de la CMA-CGM

Main basse sur les ports

Le groupe CMA-CGM, armateur, sera sans doute un des grands bénéficiaires de la réforme des ports autonomes que le Parlement a adoptée le 24 juin dernier. Ce chargeur qui a bénéficié de tous temps d'un soutien sans éclipse des pouvoirs publics continue son ascension. Il avait bénéficié d'un cadeau princier quand Chirac était président.

Le groupe se prévaut de 387 navires qui assurent 150 grandes routes maritimes. En 2007, ils ont transporté 7,7 millions d'evp (équivalent vingt pieds, c'est-à-dire équivalent à un conteneur habituel de 20 pieds de long). Ainsi, le 9 juillet, la CMA-CGM lance une rotation avec huit navires de 9 700 evp entre Shanghai, Xiamen, Yanhan, Nansha, Port

Kelang, Zeebrugge, Hambourg, Rotterdam, Shanghai. Elle a 79 nouveaux bateaux en commande.

Aujourd'hui, à Marseille, on le voit partout et d'abord à côté du Port, où de plus en plus haute s'élève la tour qui doit devenir son siège social. Il propose de s'engager dans la réparation navale et l'hôtellerie de luxe, la croisière et le dévelop-

pement du port. L'ascension, le succès et les profits de ce gros armateur seront présentés sans aucun doute comme la preuve de l'efficacité de l'initiative privée. Mais en l'occurrence, les affaires de la CMA-CGM doivent beaucoup aux pouvoirs et à l'argent publics, pour ne pas dire à la complicité avec les milieux du pouvoir.



Le chantier de la tour de la CGA-CGM.

• Entre hommes politiques et armateur

Les cadeaux entretiennent l'amitié

« Cette rumeur relève du fantasme et c'est elle qui est à l'origine de tous nos problèmes. La réalité est claire. La privatisation ne dissimulait aucun cadeau. Je n'ai rendu aucun service à des hommes politiques. » C'est ce que répondait Jacques Saadé, l'actionnaire majoritaire du groupe CMA-CGM au journaliste du *Monde* qui, le 29 août 2000, demandait : « Un cadeau vous a-t-il été fait en contrepartie de services rendus à des hommes politiques proches du gouvernement ? »

L'hypothèse inverse semble plus crédible : ce sont les hommes politiques qui lui ont rendu des services.

En effet le groupe public CGM avait été privatisé en octobre 1996 et acquis par Jacques Saadé pour la très modique somme de 200 millions de francs alors que la tré-

sorierie de la CGM, entreprise nationale, se montait à ce moment-là à 900 millions de francs. L'État y avait été même de 1,275 milliard de francs pour recapitaliser cette société de navigation juste avant sa privatisation. Entre 1992 et 1996 déjà, la CGM avait reçu des pouvoirs publics, cinq milliards de francs. En octobre 1996, la situation nette de cette dernière, c'est-à-dire la valeur comptable de ses actifs après déduction des dettes, s'élevait à plus de 1,1 milliard de francs.

Alain Juppé, alors Premier ministre de Jacques Chirac, avait donné son feu vert pour cette privatisation et pour le choix de l'acquéreur en 1996.

C'est Johnny Saadé qui, s'estimant grugé et dépossédé de son bien, avait déposé plainte sur plainte en France et au Liban contre son frère Jacques,

l'actuel dirigeant de la CMA-CGM, ami de l'ancien président du Liban Rafic Hariri, lui-même grand ami de Jacques Chirac.

Du coup, Jacques Saadé avait été mis en examen en novembre 1998 pour abus de biens sociaux, faux et usage de faux, présentation de faux bilans et escroquerie ». Il lui était reproché d'avoir acquis la CGM pour une somme inférieure à sa valeur réelle en profitant d'amitiés politiques mais aussi d'avoir indûment utilisé l'abondante trésorerie de la CGM pour renflouer la CMA.

Malgré des années de procès, l'actionnaire principal de la CMA-CGM, ami de Chirac, a eu beaucoup de chance avec la justice. Le 1^{er} août 2003, juste avant de quitter son poste, un juge chargé de l'affaire avait pu notifier une ordonnance de

non-lieu. Cette précipitation avait même surpris la magistrature qui le remplaçait, et qui découvrit que le dossier était clos alors qu'une commission rogatoire internationale était toujours en cours en Grande-Bretagne contre l'armateur.

D'autres faits rappelés par le journal *Le Monde* du 3 février 2004 étaient aussi surprenants : « Le 23 mars 2000, lors d'une perquisition dans un centre d'archives, à Marseille, les policiers s'étaient fait dérober un carton contenant des documents liés à la CMA. D'autre part, les locaux de l'expert judiciaire chargé du dossier au tribunal de Nanterre ont été cambriolés à trois reprises. Un rapport d'expertise et de pièces comptables de la CGM fut notamment dérobé ».

Les cartons dérobés à la

barbe des policiers marseillais étaient intitulés « CGM privatisation huit dossiers spéciaux » et « CMA documents périmés CAF Z 31 12 95 ». Toutes ces pièces ne purent jamais parvenir sur le bureau du juge chargé d'instruire cette privatisation pour le moins curieuse.

L'affaire était donc close et la CMA-CGM pouvait voguer sur des océans plus calmes, mais il reste quelques récifs. Jacques Saadé a été entendu le 30 mai dernier par le juge du pôle financier de Paris, suite à une perquisition du siège de Marseille en juillet 2007. Cette fois, les policiers avaient encerclé le site, peut-être afin d'éviter l'envol sous leurs yeux de documents importants.

Correspondant LO

Un appétit insatiable

La réforme des ports autonomes présentée par le gouvernement a été adoptée par le Parlement le 24 juin dernier. Visant à permettre la privatisation du travail sur les ports, elle va être mise à profit par l'armateur qui monte à Marseille, la CMA-CGM, Compagnie maritime d'affrètement - Compagnie générale maritime. Il s'est constamment servi, pour son ascension, de l'aide de l'État ou des collectivités locales et des privatisations.

Jacques Saadé son créateur, à l'époque déjà fortuné, est venu en 1978, lors de la guerre du Liban, installer à Marseille son entreprise d'affrètement la CMA. Celle-ci ouvrait en 1992 une agence en Chine. En 1996, Jacques Saadé bénéficiait de la privatisation d'une entreprise maritime nationale, la CGM, qui assurait la liaison avec les Antilles. Puis, en 2005, il rache-

taît à Bolloré la compagnie maritime Delmas, spécialisée dans le trafic avec l'Afrique, et devenait le troisième armateur mondial.

Le siège social de onze étages, présenté à l'époque de son inauguration, en novembre 2002, comme luxueux, va être remplacé par une tour de 147 mètres de haut et de 33 niveaux qui s'élève à raison d'un étage par semaine sur le port de Marseille. Cette édification a été favorisée par les travaux d'Euroméditerranée qui ont assuré toute l'infrastructure en voirie comme en installation des réseaux d'eau, d'énergie, de communication, travaux financés par l'Europe, l'État, la Région, le Département et la Ville.

L'appétit du groupe est insatiable. Associé dans Port Synergy à Dubaï Ports, la CMA-CGM est retenue pour

gérer un des deux futurs terminaux portuaires privés de Fos2XL, une extension du port de Marseille-Fos. Le Port Autonome de Marseille investit 206 millions d'euros dans la construction de 1 200 mètres de quais, le creusement de la darse pour atteindre 14,5 mètres de tirant d'eau. Les deux opérateurs privés, Port Synergy et le groupe italo-suisse MSC, futurs utilisateurs des terminaux, auront à charge leurs propres aménagements, bâtiment, revêtements des terre-pleins, outillages qui leur coûteront dans les 200 millions d'euros avec la perspective de pouvoir traiter deux millions d'evp par an.

Le groupe propose sa candidature pour racheter Fret SNCF. Il a aussi été retenu par le Port Autonome de Marseille pour restaurer et reprendre la grande forme de radoub du port de Marseille. Un autre can-

didat a fait stopper la procédure pour l'instant. La CMA reprendrait là un secteur de réparation navale. Son projet y associe un terminal de grande croisière, un hôtel de luxe et un port de grande plaisance de 130 anneaux. L'arrivée prévue du TGV directement sur le port favorise évidemment ces projets.

Année après année, la compagnie maritime acquiert des sociétés de transport maritime dans le monde, de transport fluvial, ferroviaire ou routier. Elle détient un réseau d'entrepôts, des sociétés de croisière et de tourisme, des investissements dans des terminaux portuaires à Tanger, Lomé, Dunkerque ou Houston, Zeebrugge ou Anvers.

Correspondant LO

• Pour les marins

L'inégalité légalisée

Les porte-conteneurs de la CMA-CGM naviguent au long cours. Ils sillonnent les mers du monde entier, l'Asie, le Sud-Est asiatique, les États-Unis.

Pour les marins, ce n'est pourtant pas un travail qui fait voir du pays car les escales sont très courtes. Pour l'armateur, c'est l'escale qui revient cher. La hâte est au programme. Décharger les conteneurs et en recharger d'autres avant de repartir pour la prochaine escale ne demande pas plus d'une journée, deux au maximum.

suite en page 15

Pendant ce temps les marins ont du travail à bord, avec le nettoyage et l'entretien. Il faut aussi des marins à la machine pour assurer par exemple la ventilation, ainsi qu'un important travail de nettoyage des moteurs pour éviter un risque d'incendie. Il s'occupent aussi de se procurer et de charger le ravitaillement et n'ont guère le temps de descendre visiter la ville.

Les marins qui travaillent pour la CMA-CGM dépendent de deux statuts différents. La CMA-CGM, ayant sa flotte enregistrée dans le RIF (registre International Français), a le droit d'embarquer des marins étrangers.

Les marins français naviguent aux conditions de la législation française du travail : ils travaillent deux mois à bord et prennent deux mois de repos. Leur salaire moyen est de 2 200 euros par mois, net d'impôts quand ils naviguent au long cours. Ils bénéficient de la Sécurité sociale de la Marine, et touchent un treizième mois. Enfin, leurs frais sont payés par l'entreprise, comme les repas, l'hôtel éventuellement et surtout le rapatriement en avion à la fin de leurs deux mois de mer. Ce rapatriement peut être coûteux si, par exemple, le bateau navigue à ce moment-là dans les eaux du Sud-Est asiatique.

C'est surtout l'encadrement et les techniciens qui sont sous statut des marins français, c'est-à-dire l'état-major, les officiers, le bosco (contremaître des marins de pont), le chef de cuisine, les électriciens et mécaniciens.

Les étrangers embarqués, de nombreux Roumains, Croates, Philippins et Indonésiens, touchent eux un salaire de 1 200 euros net par mois. Il est vrai que c'est un meilleur salaire que celui qu'ils peuvent espérer en général de la part des armateurs de bien d'autres pays, d'autant que leurs nombreuses heures supplémentaires leur sont payées, ce qui est loin d'être le cas dans toutes les compagnies. Cependant, au contraire des marins sous statut français, ils naviguent six mois avant de pouvoir prendre un unique mois de congés.

Correspondant LO

• Hôpital de Carhaix (Finistère)

Un succès de la mobilisation

Après plus de quatre mois de lutte, les défenseurs de l'hôpital de Carhaix viennent de marquer un point contre l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH). Le 26 juin, le tribunal administratif a, en effet, annulé la décision de son directeur de suspendre l'activité des services de maternité et de chirurgie. Cette annonce a été accueillie dans la liesse par tous ceux qui se sont mobilisés pour défendre l'hôpital. L'activité a donc repris dans tous les services.

Depuis que les menaces de fermeture se sont précisées, la mobilisation ne s'est pas démentie. L'indignation populaire s'était montrée de façon éclatante la première fois le samedi 29 mars, où près de 10 000 personnes avaient manifesté pour défendre l'hôpital de cette ville de... 8 000 habitants.

Le 26 mai, le fax de l'ARH suspendant l'activité de chirurgie et de maternité à partir du 6 juin tombait dans la matinée. Le soir même à

18 heures, 3 000 personnes se rassemblaient dans l'enceinte du centre hospitalier.

Depuis, les manifestations se sont multipliées au point que les commerçants de Quimper, siège de la préfecture, se plaignaient qu'elles nuisaient à leurs affaires. Les commerçants de Carhaix, eux, soutenaient les manifestants.

Dans sa volonté de fermer, l'ARH n'a pas hésité à mener une campagne pour nuire à l'établissement. Un rapport honteusement accablant a même été mis en ligne sur le site de l'ARH et sur celui du journal *Le Point*. Il laissait croire qu'un malade sur deux mourait lors de certaines interventions en chirurgie digestive !

Le jugement du tribunal, lui, estime que c'est la décision de l'ARH qui devait être « regardée comme portant une atteinte grave et immédiate aux intérêts de la santé publique et à la sécurité des patients ». Il observe qu'elle avait « pour conséquence



directe de ne plus permettre la prise en charge des patients par le CH de Carhaix au titre des activités de gynécologie-obstétrique et de chirurgie ». Il ajoute que les patients « doivent, dès lors, recourir aux services du centre hospitalier de Quimper situé à plus de 45 minutes de trajet, alors que le schéma régional d'organisation sanitaire (Sros 2006-2010) a notamment retenu

cette situation géographique pour justifier le maintien des activités chirurgicale et obstétricale au CH de Carhaix ».

Même si beaucoup d'interrogations demeurent sur le devenir de l'hôpital et sur les moyens dont il disposera dans l'avenir, c'est bien la mobilisation qui a permis une première victoire.

Correspondant LO

• Hôpital Saint-Antoine – Paris 12^e

Hôpital en panne...

Dans la nuit du mercredi 25 au jeudi 26 juin, à l'hôpital Saint-Antoine de Paris, une coupure de l'alimentation électrique d'EDF a entraîné une situation dramatique, un des groupes électrogènes de secours n'ayant pas pris le relais.

Dans une « note à l'attention de l'ensemble du personnel » de l'hôpital, la direction parle d'une panne d'une vingtaine de minutes. C'est effectivement ce qu'a duré la panne dans les services de réanimation, mais dans d'autres services on a parfois dû attendre plus d'une heure que le courant soit rétabli. Cinq patients ont dû être transférés vers d'autres

hôpitaux de l'AP-HP, mais la direction reste discrète sur le décès d'un des patients lors du transfert.

La ministre de la Santé, R. Bachelot, et le directeur de l'Assistance publique, B. Leclerc, se sont associés aux félicitations et éloges de la directrice envers les personnels qui travaillaient ce soir-là : pendant plusieurs heures, les équipes soignantes et techniques ont dû travailler à la lumière de torches électriques – la directrice a même avoué qu'on ne savait pas où étaient rangées les piles ! – ou, quand il n'y en avait pas, à la lumière d'un écran de téléphone portable, notamment

pour pratiquer un accouchement par césarienne !

Pour les patients, la situation était bien sûr difficile. Dans les chambres maintenues stériles par des flux lumineux, ceux-ci ne fonctionnant pas plus que la climatisation, la température est devenue insupportable par cette chaude nuit de juin. Les batteries des respirateurs pour les malades sous ventilation artificielle, dont l'autonomie théorique est d'une heure, n'ont souvent tenu qu'une demi-heure, et tout cela bien sûr avec un personnel de nuit en sous-effectif notoire.

Une mission d'expertise a été déclenchée par la direction

de l'AP pour connaître les causes de la panne. Et si l'AP n'est pour rien dans cette panne EDF, la question se pose : pourquoi les groupes électrogènes n'ont-ils pas pris le relais ? À cause de la vétusté des appareils ? Du manque d'entretien ?

En tout cas, pour le personnel, le sentiment général est que les événements de cette nuit montrent bien combien le fonctionnement de l'hôpital est vétuste et que, s'il n'y a pas eu de catastrophe, c'est grâce à la réactivité et à un surcroît de travail du personnel de nuit, déjà en nombre restreint en temps ordinaire.

Correspondant LO

• France Télécom R&D – Rennes

Non aux suppressions de postes !

La direction de la branche R&D (Recherche et Développement) de France Télécom a annoncé en mai un plan de suppression de 325 postes sur toute la France. Alors que France Télécom fait tous les mois des annonces en direction des actionnaires pour leur promettre qu'ils toucheront bien les 3,5 milliards d'euros pris sur les bénéfices du groupe, cette annonce a révolté les salariés, qu'ils soient ingénieurs, chercheurs, techniciens ou personnel administratif.

Les organisations syndicales

avaient appelé à une journée de grève et de manifestations le 24 juin, sur tous les sites en même temps, contre les mauvais coups de la direction du groupe. Cette journée, bien préparée, a été un franc succès, avec environ 35 % de salariés en grève sur toute la France, soit plus d'un millier de salariés.

À Rennes, plus de 150 travailleurs sur 450 salariés environ se sont rassemblés devant les grilles de l'entreprise en début de matinée. Nous retrouver si nombreux, cela ne s'était jamais vu ! La direction a même

fait poster des responsables du site devant les grilles pour en interdire l'accès aux grévistes... On ne les avait également jamais vus dans une telle position... bien éloignée de la recherche dans les télécoms !

À Lannion, un des responsables du groupe est venu se poster lui-même aux grilles de l'entreprise devant les 350 grévistes, accompagné d'une garde rapprochée de chefs et d'huisiers pour leur interdire l'accès aux bâtiments. La journée s'est poursuivie par une manifestation en centre-ville, où des

habitants ont tenu à témoigner leur soutien.

Il en a été de même dans d'autres sites plus petits comme Meylan, près de Grenoble.

Ces succès ont encouragé la détermination. Cela faisait du bien de se retrouver enfin tous ensemble pour dire non à la direction et à ses sous-fifres. Beaucoup souhaitent maintenant que cette journée soit suivie d'autres mobilisations. C'est en effet la seule façon de les faire reculer.

Correspondant LO

Les étapes d'été des militants de Lutte Ouvrière

Avec le début de l'été, les militants de Lutte Ouvrière commencent des circuits à travers les différentes régions du pays. Ils feront étape dans de nombreuses villes, afin de discuter avec la population laborieuse de la situation, mais aussi des moyens de réagir contre les attaques subies.

Dans cette période où les

patrons, les exploiters, Sarkozy et les hommes politiques du gouvernement derrière lui, sont d'autant plus arrogants qu'il y a un chômage important, il est important de montrer qu'il y a des femmes et des hommes qui ne baissent pas les bras, qui ne se découragent pas et qui savent que l'avenir appartient à ceux qui

n'abdiquent pas.

Isolé, chacun dans son coin, personne ne peut inverser le cours actuel des choses. En revanche, nombreux sont parmi les classes populaires ceux qui ont conscience qu'il serait possible, collectivement, de les changer. Et il y a des hommes et des femmes qui gardent confiance dans la

capacité des travailleurs à retrouver le sens de la solidarité, de l'action collective, afin de se défendre, mais aussi de transformer la société.

À Lutte Ouvrière, nous gardons cette conviction qu'il est possible de mettre un coup d'arrêt à la politique actuelle et d'abattre l'organisation sociale basée

sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence.

Nous sommes convaincus que c'est indispensable pour l'avenir. C'est pour cela, pour lever ce drapeau, pour tisser de nouveau les liens disparus entre tous ceux qui souffrent de cette société, que les militants de Lutte Ouvrière s'adressent à vous.

Les étapes

CALVADOS

Lundi 7 juillet

Saint-Pierre-sur-Dives, Falaise

Mardi 8 juillet

Caen

Mercredi 9 juillet

Flers (Orne)

Jeudi 10 juillet

Caen

Vendredi 11 juillet

Vire

Samedi 12 juillet

Hérouville-Saint-Clair



MAYENNE - MANCHE

Lundi 7 juillet

Laval (Mayenne)

Mardi 8 juillet

Mayenne et Evron (Mayenne)

Mercredi 9 juillet

Château-Gontier (Mayenne)

Jeudi 10 juillet

Saint-Lô (Manche)

Vendredi 11 juillet

Granville (Manche)

Samedi 12 juillet

Avranches (Manche)



ARDENNES

Lundi 7 juillet

Nouzonville, Bogny-sur-Meuse

Mardi 8 juillet

Revin, Fumay

Mercredi 9 juillet

Sedan

Jeudi 10 juillet

Charleville-Mézières

Vendredi 11 juillet

Givet

Samedi 12 juillet

Rethel, Vouziers

DAUPHINÉ

Lundi 7 juillet

La Mure, Vizille (Isère)

Mardi 8 juillet

Chambéry (Savoie)

Mercredi 9 juillet

Voiron (Isère)

Jeudi 10 juillet

Pontcharra (Isère)

Vendredi 11 juillet

Vif, Claix, Le Pont-de-Claix (Isère)

Samedi 12 juillet

Seyssins, Seyssinet, Saint-Martin-le-Vinoux (Isère)

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE N° 114 (été 2008)

- Hausses de prix, coups de colère, émeutes de la faim
– *Les soubresauts d'une société en crise*
- Le Parti Socialiste, ou l'opposition de Sa Majesté le capital
- Leur Union européenne à l'heure du non de l'Irlande et de la présidence française
- Afrique du Sud
– *Émeutes xénophobes sur fond de démagogie politicienne et de pauvreté*

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,55 euro

Deux brochures de Lutte Ouvrière

Mai-juin 68 - Histoire et leçons d'une explosion sociale
Prix : 8 euros

Voix Ouvrière et Lutte Ouvrière dans les événements de mai-juin 1968

Prix : 10 euros

Envoi contre un chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière
Ajouter 1 euro par brochure pour frais d'envoi
Bien indiquer l'adresse d'expédition

